

Plan de gestion des déchets 2004

Fiches de mesures

Etat au 1.10.2006

Table des matières

2. DECHETS URBAINS

2.1	Uniformisation des méthodes statistiques	4
2.2	Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables	6
2.3	Sensibilisation et information de la population	8
2.4	Formation professionnelle	10
2.5	Soutien aux groupements d'intérêts pour la gestion des déchets (organismes régionaux, associations professionnelles, ...)	12
2.6	Accords inter-UIOM	14
2.7	Organisation régionale de la gestion des déchets	16
2.8	Fin de la mise en place du réseau d'installations de compostage	18
2.9	Mise en place d'un financement conforme au principe de causalité	20
2.10	Plan de gestion des déchets des entreprises	22
2.11	Bonnes pratiques de l'administration cantonale (achats, gestion des déchets)	23
2.12	Conventions avec le secteur privé	25
2.13	Evaluation des pratiques des communes	27
2.14	Elimination des déchets selon les zones d'apport définies dans le plan	29
2.15	Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages	31
2.16	Soutien de la valorisation des composts	33
2.17	Optimisation des transports régionaux	35
2.18	Evaluation du potentiel de récupération du papier recyclable dans les entreprises et les administrations	37
2.19	Fin de la mise en place et subventionnement des installations d'incinération des déchets urbains	39

3. DECHETS DE L'EPURATION DES EAUX

3.1	Contrôle de la composition des boues	41
3.2	Suivi de la valorisation agricole des boues	43
3.3	Déshydratation des boues	44
3.4	Incinération des boues des périmètres Ouest et La Côte	46
3.5	Alternatives aux filières classiques d'élimination des boues	48
3.6	Elimination des autres déchets de l'épuration des eaux	50

4.	DECHETS D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES	
4.1	Contrôle des filières de démontage et de traitement	51
5.	VEHICULES HORS D'USAGE	
5.1	Mise en conformité des places de réception des véhicules usagés	53
6.	DECHETS D'ANIMAUX	
6.1	Traitement des déchets déposés dans les CCDA (renouvellement du contrat)	55
6.2	Rénovation des centres collecteurs de déchets animaux (CCDA) de Moudon, Yverdon, Ste-Croix et Clarens	56
6.3	Enfouissement des cadavres contaminés (en cas de force majeure)	58
7	RESIDUS DE L'INCINERATION	
7.1	Casiers à scories : exploitation et subventionnement du Lessus, ouverture de Sur Crusilles 3	60
7.2	Ouverture d'une nouvelle décharge contrôlée bioactive (DCB)	62
8	DECHETS SPECIAUX	
8.1	Programme d'information et de suivi des entreprises	65
8.2	Elimination des déchets d'hôpitaux et de laboratoires médicaux	67
8.3	Traitement des résidus de séparateurs de graisses végétales	68
8.4	Favoriser le retour chez les fournisseurs	69
8.5	Résidus de dépotoirs de route : mise en place de centres régionaux	71
8.6	Assainissement des sites pollués, traitement des matériaux d'excavation	73
8.7	Mise en place d'une unité de traitement des résidus de sacs de route au CRIDEC	74
9	MATERIAUX D'EXCAVATION ET DECHETS DE CHANTIER	
9.1	Organisation et adaptation du tri	75
9.2	Valorisation du bois dans une chaufferie industrielle	76
9.3	Directive cantonale sur l'élimination et la valorisation des déchets de chantiers minéraux et évaluation de filières pour l'amiante liée	77
9.4	Recherche de sites pour des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dans les régions de Lausanne et de La Côte	79

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.1												
SUJET	Uniformisation des méthodes statistiques													
SITUATION ACTUELLE	Depuis 1995, des données statistiques sur les tonnages de déchets incinérables et recyclables sont collectées par les communes, puis transmises au SCRIS et au SESA pour validation. Les organismes régionaux jouent un rôle important dans cette opération. Une fois vérifiés, ces chiffres sont compilés et finalement communiqués à l'OFEFP, qui les publie tous les deux ans .													
PROBLEMATIQUE	Les données saisies par les communes intègrent les déchets urbains des ménages. Elles peuvent aussi comprendre certains déchets des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat assimilables aux déchets ménagers ("DIB"). Parallèlement, les données permettant d'évaluer les quantités de déchets incinérables et recyclables en provenance des entreprises ne sont pas encore saisies de manière systématique, et leur appréciation s'effectue souvent par déduction. De surcroît, les définitions des catégories de déchets sont souvent mal interprétées.													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsables, partenaires</td> <td>SESA, SCRIS Communes, organismes de périmètres, entreprises</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Obtenir une définition uniforme des catégories de déchets, compatible avec les définitions en usage au sein de l'Union Européenne. Saisir de manière distincte les flux en provenance des ménages et des entreprises.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>2004-2006 : Introduction et promotion d'une nomenclature unique, conforme à celle de l'Union Européenne. Dès 2004 : mise en place progressive d'un système de saisie des quantités de déchets produits par les entreprises du canton. Dès 2006 : collecte de ces informations, amélioration progressive.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre de communes où les deux flux sont identifiés et quantifiés. Nombre d'entreprises remettant des informations sur les quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent.</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Ressources humaines internes du SESA.</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, SCRIS Communes, organismes de périmètres, entreprises	Objectifs	Obtenir une définition uniforme des catégories de déchets, compatible avec les définitions en usage au sein de l'Union Européenne. Saisir de manière distincte les flux en provenance des ménages et des entreprises.	Etapes	2004-2006 : Introduction et promotion d'une nomenclature unique, conforme à celle de l'Union Européenne. Dès 2004 : mise en place progressive d'un système de saisie des quantités de déchets produits par les entreprises du canton. Dès 2006 : collecte de ces informations, amélioration progressive.	Indicateurs	Nombre de communes où les deux flux sont identifiés et quantifiés. Nombre d'entreprises remettant des informations sur les quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent.	Coût		Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.
Responsables, partenaires	SESA, SCRIS Communes, organismes de périmètres, entreprises													
Objectifs	Obtenir une définition uniforme des catégories de déchets, compatible avec les définitions en usage au sein de l'Union Européenne. Saisir de manière distincte les flux en provenance des ménages et des entreprises.													
Etapes	2004-2006 : Introduction et promotion d'une nomenclature unique, conforme à celle de l'Union Européenne. Dès 2004 : mise en place progressive d'un système de saisie des quantités de déchets produits par les entreprises du canton. Dès 2006 : collecte de ces informations, amélioration progressive.													
Indicateurs	Nombre de communes où les deux flux sont identifiés et quantifiés. Nombre d'entreprises remettant des informations sur les quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent.													
Coût														
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Etape 2004-2006 partiellement réalisée : La nomenclature unique sera appliquée dès 2006 pour tous les déchets soumis à contrôle (sc) et les déchets spéciaux (ds) selon l'OMOD. Etape 2004 : Entreprises dont la collecte des déchets se fait par l'intermédiaire des communes : en cours Autres entreprises (flux direct) : à développer avec l'association AVERTD
Indicateurs	Nombre de communes où les flux sont identifiés et quantifiés : 381 Nombre d'entreprises du secteur de l'élimination des déchets remettant des informations sur les quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles collectent : 5

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.2												
SUJET	Aménagement et amélioration des systèmes et points de collecte des déchets recyclables													
SITUATION ACTUELLE	Au 01.01.06, 234 déchetteries répertoriées équipent 318 communes. 24 projets sont connus. 12 communes ont mis en place un autre système de collecte séparée des déchets recyclables.													
PROBLEMATIQUE	<p>Conformément à l'article 11 LGD, toutes les communes doivent disposer d'un équipement de collecte séparée.</p> <p>Par ailleurs, il subsiste un certain potentiel d'optimisation dans les systèmes mis en place, notamment dans le domaine du matériel utilisé et dans la combinaison entre déchetteries, postes de collecte et tournées de ramassage, ainsi que dans l'équipement des nouveaux bâtiments et l'accessibilité des déchetteries (proximité, horaires d'ouverture).</p> <p>En plus du dispositif destiné aux ménages, l'équipement comprendra également des installations concernant un public plus spécifique, comme des déchetteries scolaires.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Organismes régionaux, communes</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.</td> </tr> <tr> <td>Étapes</td> <td>1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000 </td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux, communes	Objectif	Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.	Étapes	1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13	Indicateurs	Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage	Coût	Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000
Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux, communes													
Objectif	Assurer que l'ensemble des communes dispose d'un équipement performant de collecte sélective. Optimiser les systèmes mis en place, pour contribuer notamment à l'atteinte de l'objectif fixé pour le taux de recyclage.													
Étapes	1. Achèvement de l'équipement communal de base pour la collecte sélective des déchets recyclables : 2008 2. Optimisation des systèmes en place : conjointement avec l'évaluation des pratiques des communes prévue par la fiche 2.13													
Indicateurs	Nombre de communes équipées Quantités de déchets recyclés Taux de recyclage													
Coût	Estimé à 10.5 millions de francs pour la période 2004 à 2008 (déchettes)													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 400'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 600'000 													

- 2007 : Fr. 350'000

- 2008 : Fr. 350'000

Optimisation des systèmes en place : Fr. 50'000 répartis sur 2004 et 2005 (mandat d'étude)

NB : Seules les installations au bénéfice d'une autorisation de construire délivrée avant la date en vigueur de la nouvelle loi sur la gestion des déchets pourront faire l'objet d'une subvention.

BILAN AU 01.10.2006

Etapes 1 et 2 : en cours

Indicateurs Nombre de communes équipées : 318

Quantités de déchets recyclés en 2005 : 136'055 t

Taux de recyclage en 2005 : 42 % (avec bois usagé)

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.3								
SUJET	Sensibilisation et information de la population et des entreprises									
SITUATION ACTUELLE	<p>Le SESA participe aux campagnes conduites par les organismes régionaux, qu'il s'agisse du réseau d'information dans les écoles, de l'opération "Coup de Balai" ou des séances de formation organisées à l'intention des responsables communaux (Municipalités, exploitants des déchetteries, ...).</p> <p>D'autres actions sont en cours ou en développement (sensibilisation des élèves de l'enseignement post-obligatoire, production de matériel tous-publics, mise en œuvre d'une base de données romande, contribution au périodique "Forum-déchets", cours dans les écoles professionnelles etc.).</p>									
PROBLEMATIQUE	<p>Après plus de 10 ans, les actions ponctuelles et plus durables, conduites d'abord de manière autonome par le SESA, puis en appui des organismes régionaux, méritent un bilan.</p> <p>Tous les périmètres n'étant pas organisés, les communes et les particuliers n'ont pas accès aux mêmes prestations dans ce domaine.</p> <p>Certains des vecteurs utilisés habituellement (envoi d'imprimés, affiches, ...) ont peut-être atteint leurs limites, surtout dans les grandes agglomérations. La recherche de moyens complémentaires s'impose donc (documents en plusieurs langues par exemple).</p>									
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapas</td> <td>1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td>Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination	Objectif	Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.	Etapas	1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.	Indicateurs	Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :
Responsables, partenaires	SESA, en collaboration avec SEVEN, DFJ Organismes régionaux Grandes installations d'élimination									
Objectif	Tirer le bilan des actions conduites par le SESA, les organismes régionaux et les communes, afin d'améliorer et de renforcer la cohérence des interventions. Assurer des prestations de base homogènes dans tous les périmètres du canton. Définir des moyens d'information particulièrement adaptés aux grandes agglomérations.									
Etapas	1. Etablissement d'un bilan : 2004 - 2005 2. Définition des besoins et priorités: 2005 Dès 2005 : Mise en œuvre des mesures énoncées dans le rapport final.									
Indicateurs	Inventaire des actions Spécifiques à chaque action conduite, et notamment : Nombre annuel de classes visitées dans les écoles :									

	<p>Nombre de communes participant à l'action "Coup de balai"</p> <p>Progression du taux de recyclage.</p> <p>Nombre d'exemplaires d'un document commandés</p> <p>A demander si nécessaire :</p> <p>Taux de satisfaction des enseignants des classes visitées</p> <p>Nombre de collaborateurs des services communaux participant aux séances d'information</p> <p>Montants consacrés par les communes, les organismes régionaux et l'Etat</p>
Coût	Assumés en grande partie par les communes et les organismes régionaux
Financement, part de l'Etat	<p>Crédit-cadre LGD .</p> <p>Besoins annuels estimés à Fr. 100'000.-, incluant la poursuite des actions engagées et les développements ci-dessus.</p>

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	1. et 2. réalisées : le rapport final intitulé « Communication en matière de gestion des déchets » de Mai 2005 contient un bilan des actions déjà conduites et dresse une liste des priorités pour le futur.
Indicateurs	<p>Inventaire des actions : voir dans le rapport final, Mai 2005</p> <p>Nombre de classes visitées dans les écoles obligatoires (04-05) et post-obligatoires (05) : 713</p> <p>Nombre de communes participant à l'action "Coup de balai" en 2005 : 59</p> <p>Nombre d'exemplaires du dépliant « Info/Intox » distribués : 75'430</p> <p>Nombre d'exemplaires du DVD « Les déchets, trop précieux ... » distribués : 131</p> <p>Progression du taux de recyclage de 2003 à 2004 : +3%</p>

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.4										
SUJET	Formation professionnelle											
SITUATION ACTUELLE	Hormis quelques interventions ponctuelles (Ecole de soins infirmiers, Centre de perfectionnement et de formation complémentaire des enseignants), les campagnes de sensibilisation se sont concentrées sur les écoles primaires et ont pour l'heure laissé de côté la formation professionnelle, où quelques cours sont prodigués.											
PROBLEMATIQUE	<p>Il est nécessaire de compléter les informations de base dispensées dans le cadre de l'enseignement obligatoire par une sensibilisation améliorée en cours de formation professionnelle, ciblée en fonction des différentes branches.</p> <p>Des éléments de formation continue seront également utiles dans certains corps de métier.</p> <p>Il conviendra également de veiller à la formation du personnel actif dans la gestion des déchets (exploitants d'installations, services communaux, etc.).</p>											
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsables, partenaires</td> <td>SESA, DFJ, SEVEN Associations professionnelles</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Offrir une sensibilisation à la gestion des déchets dans le cadre de la formation professionnelle de base et continue.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td> 1. Enseignement post-obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - "Module citoyen" : développement et introduction : 2003, mise en pratique : 2004 - "Modules spécifiques" : définition des branches prioritaires et développement : 2005-2006, mise en pratique : 2006-2007 2. Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs prioritaires et développement : 2004 - Mise en pratique : 2005 </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td> Nombre d'établissements, de classes et d'élèves touchés par la campagne de sensibilisation des établissements de l'enseignement professionnel et du secondaire supérieur Nombre de branches pour lequel des cours spécifiques sur la gestion des déchets sont donnés dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation continue Nombre de cours donnés Nombre de participants à ces cours </td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>A préciser selon réponses des établissements et des branches économiques (enquête en cours auprès des premiers, prévue en 2004 pour les seconds)</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, DFJ, SEVEN Associations professionnelles	Objectif	Offrir une sensibilisation à la gestion des déchets dans le cadre de la formation professionnelle de base et continue.	Etapes	1. Enseignement post-obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - "Module citoyen" : développement et introduction : 2003, mise en pratique : 2004 - "Modules spécifiques" : définition des branches prioritaires et développement : 2005-2006, mise en pratique : 2006-2007 2. Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs prioritaires et développement : 2004 - Mise en pratique : 2005 	Indicateurs	Nombre d'établissements, de classes et d'élèves touchés par la campagne de sensibilisation des établissements de l'enseignement professionnel et du secondaire supérieur Nombre de branches pour lequel des cours spécifiques sur la gestion des déchets sont donnés dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation continue Nombre de cours donnés Nombre de participants à ces cours	Coût	A préciser selon réponses des établissements et des branches économiques (enquête en cours auprès des premiers, prévue en 2004 pour les seconds)
Responsables, partenaires	SESA, DFJ, SEVEN Associations professionnelles											
Objectif	Offrir une sensibilisation à la gestion des déchets dans le cadre de la formation professionnelle de base et continue.											
Etapes	1. Enseignement post-obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> - "Module citoyen" : développement et introduction : 2003, mise en pratique : 2004 - "Modules spécifiques" : définition des branches prioritaires et développement : 2005-2006, mise en pratique : 2006-2007 2. Formation continue : <ul style="list-style-type: none"> - Définition des secteurs prioritaires et développement : 2004 - Mise en pratique : 2005 											
Indicateurs	Nombre d'établissements, de classes et d'élèves touchés par la campagne de sensibilisation des établissements de l'enseignement professionnel et du secondaire supérieur Nombre de branches pour lequel des cours spécifiques sur la gestion des déchets sont donnés dans le cadre de la formation professionnelle et de la formation continue Nombre de cours donnés Nombre de participants à ces cours											
Coût	A préciser selon réponses des établissements et des branches économiques (enquête en cours auprès des premiers, prévue en 2004 pour les seconds)											

Financement, part de
l'Etat

Crédit-cadre LGD.

Total de Fr. 100'000 pour la période 2004-2006, inclus dans les montants prévus pour la mesure 2.3.

BILAN AU 01.10.2006

Etapas

1. Un « Module citoyen » est proposé aux écoles professionnelles du canton.

Indicateurs

Nombre d'établissements du post-obligatoire visités dans le cadre du mandat SESA (2005) : 9

Nombres de classes du post-obligatoire visitées dans le cadre du mandat SESA (2005) : 95

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.5										
SUJET	Soutien aux groupements d'intérêts pour la gestion des déchets (organismes régionaux, associations professionnelles,...)											
SITUATION ACTUELLE	<p>Le SESA participe aux séances régulières du groupe de travail constitué par les organismes régionaux. Il peut ainsi soutenir leurs activités tout en orientant son action en fonction des informations reçues à cette occasion.</p> <p>La coordination avec les associations professionnelles est de nature nettement plus ponctuelle, avec des interventions sur demande.</p>											
PROBLEMATIQUE	<p>La gestion des déchets pratiquée par certains corps de métiers n'est pas toujours assurée de manière satisfaisante ou demande certains éclaircissements (construction, services, production, restauration collective,...).</p> <p>La collecte du papier usagé généré dans les entreprises, en vue d'un recyclage, peut encore être développée (+10'000 t/an). Les destinations des déchets incinérables ne sont pas toujours conformes au plan.</p> <p>Les associations professionnelles ont sans doute un rôle essentiel à jouer pour régler ces questions.</p>											
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>Organismes régionaux. Associations professionnelles. SESA</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Améliorer la gestion des déchets urbains des entreprises, en collaborant de manière plus systématique avec les associations professionnelles et les entreprises. En cas d'échec, des rapports spécifiques peuvent être demandés par le SESA, en vertu de l'art. 12 OTD.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapas</td> <td>Maintenir la collaboration en place avec les organismes régionaux. 1. Sélection des domaines prioritaires et premiers contacts : 2004 2. Développement et mise en pratique : dès 2005</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td>Nombre de séances tenues avec les organismes régionaux Nombre de branches et d'associations professionnelles en contact Quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Coût</td> <td></td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	Organismes régionaux. Associations professionnelles. SESA	Objectif	Améliorer la gestion des déchets urbains des entreprises, en collaborant de manière plus systématique avec les associations professionnelles et les entreprises. En cas d'échec, des rapports spécifiques peuvent être demandés par le SESA, en vertu de l'art. 12 OTD.	Etapas	Maintenir la collaboration en place avec les organismes régionaux. 1. Sélection des domaines prioritaires et premiers contacts : 2004 2. Développement et mise en pratique : dès 2005	Indicateurs	Nombre de séances tenues avec les organismes régionaux Nombre de branches et d'associations professionnelles en contact Quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent	Coût	
Responsables, partenaires	Organismes régionaux. Associations professionnelles. SESA											
Objectif	Améliorer la gestion des déchets urbains des entreprises, en collaborant de manière plus systématique avec les associations professionnelles et les entreprises. En cas d'échec, des rapports spécifiques peuvent être demandés par le SESA, en vertu de l'art. 12 OTD.											
Etapas	Maintenir la collaboration en place avec les organismes régionaux. 1. Sélection des domaines prioritaires et premiers contacts : 2004 2. Développement et mise en pratique : dès 2005											
Indicateurs	Nombre de séances tenues avec les organismes régionaux Nombre de branches et d'associations professionnelles en contact Quantités de déchets incinérables et recyclables qu'elles produisent											
Coût												

Financement, part de
l'Etat

Ressources humaines internes du SESA.

BILAN AU 01.10.2006

Etapes

1 et 2. Sélection des domaines prioritaires et premiers contacts réalisés dans le domaine des déchets de type urbain incinérable avec l'association AVERTD (transporteurs) avec comme objectif le respect des zones d'apport définis par le plan et la promotion des collectes sélectives chez leurs clients.

Indicateurs

Nombre de séances tenues avec les organismes régionaux : 5

Nombre de branches et d'associations professionnelles en contact : 1

Quantités de déchets urbains incinérables et recyclables qu'elles produisent :

- incinérables : 68'500 t/an (dont 40'000 t/an en livraison directe)

- recyclables : 90'000 t/an

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.6
------------------	------------------------	------------

SUJET	Accords inter-UIOM
--------------	---------------------------

SITUATION ACTUELLE	Depuis l'introduction de l'obligation d'incinérer les déchets combustibles en 2000, le recours aux décharges bioactives n'est plus autorisé, à l'exception de la période de crise vécue en 2000 et 2001. La totalité des déchets incinérables sont désormais traités de manière conforme à la législation.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	L'art. 16d) OTD préconise la planification des capacités en installation de traitement, y compris pour les périodes où des pannes ou des révisions diminueraient momentanément celles-ci. Actuellement, la disponibilité d'un tableau général des capacités non-utilisées et des plannings de révision des UIOM suisses apporte un outil précieux pour des situations d'urgence, mais la pratique démontre que les annonces volontaires n'échappent pas à des impératifs commerciaux. Une planification régionale romande pourrait générer des schémas utilisables en cas de crise passagère.
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsables, partenaires	CIRTD, SESA Exploitants des UIOM
Objectif	Elaboration conjointe par les cantons romands d'une planification de secours.
Etapes	1.2006-2008 Etude de schémas d'urgence sous l'égide de la CIRTD. 2.2008 Accords inter-UIOM proposés aux exploitants.
Indicateurs	Nombre d'UIOM concernées par les accords Quantité de déchets concernés par les accords % de la production cantonale concernée par les accords
Coûts	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	Schéma d'urgence en développement au sein de la CIRTD sous l'égide de l'OFEFP. Actuellement, au vu de la surcapacité temporaire observée en Romandie, principalement due au troisième four de l'usine des Cheneviers, une réserve suffisante est disponible jusqu'en 2013.

Indicateurs	Nombre d'UIOM concernées par les accords : 8
	Quantité de déchets concernés par les accords : 764'000 t/an
	% de la production cantonale concernée par les accords : 100 %

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.7										
SUJET	Organisation régionale de la gestion des déchets											
SITUATION ACTUELLE	<p>Six des huit périmètres de gestion définis par le plan de 1993 sont opérationnels, avec un organisme de coordination constitué par les communes.</p> <p>Dans le périmètre Lavaux-Oron, l'association régionale de développement (ARO) ainsi que d'autres groupements communaux (SIEL, ACPRS) sont actifs dans ce domaine. Dans le périmètre Chablais-Riviera, les communes du district de Vevey se sont organisées (GEDERIVIERA) alors qu'aucune initiative n'est à signaler dans le district d'Aigle.</p>											
PROBLEMATIQUE	<p>Les soutiens régionaux que les communes peuvent obtenir en matière d'information, de mise en place des filières, d'appui technique ou de représentation à la commission cantonale de coordination ne sont pas homogènes selon le périmètre dans lequel elles se trouvent. Certains périmètres ont édité des plans de gestion régionaux, d'autres pas.</p>											
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>SESA Communes, districts, organismes régionaux, UIOM</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Harmoniser les prestations de base auxquelles les communes ont accès dans le domaine de la coordination régionale des déchets. Favoriser l'émergence de sociétés régionales et de planifications locales.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Région de Vevey : lancement en 2003, aboutissement en 2004. 2. Broye, Pays d'Enhaut et Lavaux : organisations existantes à soutenir. 3. District d'Aigle : coordination à relancer, par exemple dans le cadre de l'OIDC : 2006. <p>Généralement, promouvoir l'élaboration de plans régionaux de gestion des déchets.</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td> <p>Nombre de communes disposant d'un organisme régional de coordination</p> <p>Nombre de périmètres participant au groupe de travail inter-périmètres</p> <p>Actions conduites par les organismes régionaux, disponibilité de plans régionaux.</p> </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Coût</td> <td></td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA Communes, districts, organismes régionaux, UIOM	Objectif	Harmoniser les prestations de base auxquelles les communes ont accès dans le domaine de la coordination régionale des déchets. Favoriser l'émergence de sociétés régionales et de planifications locales.	Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Région de Vevey : lancement en 2003, aboutissement en 2004. 2. Broye, Pays d'Enhaut et Lavaux : organisations existantes à soutenir. 3. District d'Aigle : coordination à relancer, par exemple dans le cadre de l'OIDC : 2006. <p>Généralement, promouvoir l'élaboration de plans régionaux de gestion des déchets.</p>	Indicateurs	<p>Nombre de communes disposant d'un organisme régional de coordination</p> <p>Nombre de périmètres participant au groupe de travail inter-périmètres</p> <p>Actions conduites par les organismes régionaux, disponibilité de plans régionaux.</p>	Coût	
Responsables, partenaires	SESA Communes, districts, organismes régionaux, UIOM											
Objectif	Harmoniser les prestations de base auxquelles les communes ont accès dans le domaine de la coordination régionale des déchets. Favoriser l'émergence de sociétés régionales et de planifications locales.											
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Région de Vevey : lancement en 2003, aboutissement en 2004. 2. Broye, Pays d'Enhaut et Lavaux : organisations existantes à soutenir. 3. District d'Aigle : coordination à relancer, par exemple dans le cadre de l'OIDC : 2006. <p>Généralement, promouvoir l'élaboration de plans régionaux de gestion des déchets.</p>											
Indicateurs	<p>Nombre de communes disposant d'un organisme régional de coordination</p> <p>Nombre de périmètres participant au groupe de travail inter-périmètres</p> <p>Actions conduites par les organismes régionaux, disponibilité de plans régionaux.</p>											
Coût												

Financement, part de
l'Etat

Ressources humaines internes du SESA .

BILAN AU 01.10.2006

Etapes

1. et 2. : réalisées. Les régions de Vevey, Pays d'Enhaut, Broye et Lavaux sont organisées.

Indicateurs

Nombres de communes disposant d'un organisme régional de coordination : 356

Nombre de périmètres participant au groupe de travail inter-périmètres : 7

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.8												
SUJET	Fin de la mise en place du réseau d'installations de compostage													
SITUATION ACTUELLE	<p>La plupart des régions du canton sont desservies par une installation de compostage. Ces ouvrages ont permis d'augmenter considérablement le tonnage composté dans le canton au cours de la dernière décennie.</p> <p>Des travaux d'agrandissement ou de construction sont terminés pour les installations de Villeneuve, Chavornay, Givrins ainsi que la première étape pour les installations de Cossonay, Lucens, Bettens. Une dernière installation d'intérêt régional est prévue à Lucens avec la mise à l'enquête effectuée en automne 2005.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés séparément, il pourra s'avérer nécessaire de compléter l'équipement actuel par quelques unités de compostage en bord de champ dans les régions rurales éloignées des centres de traitement, notamment dans le Jorat.</p> <p>Le cas de la compostière de Lausanne devra également être réglé si les surfaces qu'elle occupe actuellement sont affectées à un autre usage.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable</td> <td>SESA</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000 </td> </tr> </table>		Responsable	SESA	Objectifs	Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.	Etapes	Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.	Indicateurs	Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées	Coût	Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000
Responsable	SESA													
Objectifs	Adapter l'équipement aux quantités collectées. Appuyer la recherche de solutions alternatives en cas de nécessité de libérer l'emplacement de la compostière de la Tuilière à Lausanne.													
Etapes	Selon l'évolution des quantités de déchets compostables collectés.													
Indicateurs	Nombre d'installations en service Quantités annuelles compostées													
Coût	Estimé à 7.1 millions de francs pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD, selon les conditions définies par la nouvelle LGD : <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : Fr. 600'000 • 2005 : Fr. 600'000 • 2006 : Fr. 200'000 • 2007 : Fr. 50'000 													

- 2008 : Fr. 50'000

Ces chiffres comprennent les aides prévues pour les installations listées ci-dessus sous "Situation actuelle"

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Sans modification
Indicateurs	Nombre d'installations en service : 20
	Quantités compostées en 2004 : 90'860 t

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.9								
SUJET	Mise en place d'un financement conforme au principe de causalité									
SITUATION ACTUELLE	<p>La majeure partie des communes du canton financent les coûts de l'élimination de leurs déchets par le biais de leurs ressources fiscales ordinaires.</p> <p>La LGD oblige l'Etat à participer au financement des installations d'élimination des déchets par le biais d'une subvention.</p>									
PROBLEMATIQUE	<p>Le mode de financement pratiqué par la majeure partie des communes vaudoises n'est pas conforme aux dispositions de la législation fédérale.</p> <p>La loi cantonale sur la gestion des déchets adoptée le 6 mai 2002 par le Grand Conseil, qui prévoyait l'introduction de diverses dispositions d'application du droit fédéral, a été rejetée par référendum le 24 novembre 2002.</p> <p>En abaissant artificiellement les tarifs, les subventions masquent la vérité des coûts.</p>									
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsable</td> <td>SESA Organismes régionaux, sociétés de périmètre, communes.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Généraliser l'application du principe de causalité, en prenant en compte les exigences du droit fédéral, le rejet par le peuple de la loi du 6 mai 2002 et l'évolution du débat dans le canton. Mettre un terme au subventionnement général des installations.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapas</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition du nouveau règlement communal type sur l'élimination des déchets, proposant des modèles de financement 2. Appui des communes étudiant l'introduction de taxes causales : tâche permanente 3. Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle loi cantonale prévoyant la fin des subventions accordées aux installations : 2004 4. Application des dispositions du droit fédéral dans les communes. Le degré d'intervention du SESA dépendra de la Loi adoptée par le Grand Conseil début 2006. 5. Selon besoins : adaptation ultérieure de la LGD pour introduire de nouvelles dispositions d'application relatives aux taxes. </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td> <p>Nombre de communes ayant introduit un financement de l'élimination des déchets conforme au principe de causalité</p> <p>Nombre d'habitants concernés</p> </td> </tr> </table>		Responsable	SESA Organismes régionaux, sociétés de périmètre, communes.	Objectif	Généraliser l'application du principe de causalité, en prenant en compte les exigences du droit fédéral, le rejet par le peuple de la loi du 6 mai 2002 et l'évolution du débat dans le canton. Mettre un terme au subventionnement général des installations.	Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition du nouveau règlement communal type sur l'élimination des déchets, proposant des modèles de financement 2. Appui des communes étudiant l'introduction de taxes causales : tâche permanente 3. Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle loi cantonale prévoyant la fin des subventions accordées aux installations : 2004 4. Application des dispositions du droit fédéral dans les communes. Le degré d'intervention du SESA dépendra de la Loi adoptée par le Grand Conseil début 2006. 5. Selon besoins : adaptation ultérieure de la LGD pour introduire de nouvelles dispositions d'application relatives aux taxes. 	Indicateurs	<p>Nombre de communes ayant introduit un financement de l'élimination des déchets conforme au principe de causalité</p> <p>Nombre d'habitants concernés</p>
Responsable	SESA Organismes régionaux, sociétés de périmètre, communes.									
Objectif	Généraliser l'application du principe de causalité, en prenant en compte les exigences du droit fédéral, le rejet par le peuple de la loi du 6 mai 2002 et l'évolution du débat dans le canton. Mettre un terme au subventionnement général des installations.									
Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition du nouveau règlement communal type sur l'élimination des déchets, proposant des modèles de financement 2. Appui des communes étudiant l'introduction de taxes causales : tâche permanente 3. Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle loi cantonale prévoyant la fin des subventions accordées aux installations : 2004 4. Application des dispositions du droit fédéral dans les communes. Le degré d'intervention du SESA dépendra de la Loi adoptée par le Grand Conseil début 2006. 5. Selon besoins : adaptation ultérieure de la LGD pour introduire de nouvelles dispositions d'application relatives aux taxes. 									
Indicateurs	<p>Nombre de communes ayant introduit un financement de l'élimination des déchets conforme au principe de causalité</p> <p>Nombre d'habitants concernés</p>									

	<p>Nombre de communes avec un règlement sur la gestion des déchets</p> <p>Nombre d'installations subventionnées</p> <p>Montant des subventions versées aux installations de traitement des déchets</p>
Coût	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	<p>1. Effectuée en août 2003. Ce règlement est actualisé périodiquement (dernière édition : été 05)</p> <p>3. Une nouvelle loi cantonale a été élaborée et adoptée par le conseil d'Etat en juillet 2005, elle est actuellement examinée par le Grand Conseil.</p>
Indicateurs	<p>Nombre de communes ayant introduit une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets au 31.12.05 : 50</p> <p>Nombre d'habitants concernés : 62'400</p> <p>Nombre de communes avec autres taxes de financement de la gestion des déchets au 31.12.05 : 147</p> <p>Nombre d'habitants concernés : 149'000</p> <p>Nombre de communes avec un règlement sur la gestion des déchets au 31.12.05 : 254</p> <p>Nombre d'installations subventionnées (entre 1990 et 2005 y. c.) : 210</p> <p>Montant des subventions versées aux installations de traitement des déchets (de 1990 à 2004 y. c. , hors CC Tridel) : Fr. 67'200'000</p>

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.10
------------------	------------------------	-------------

SUJET	Plan de gestion des déchets des entreprises
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Les entreprises sont responsables de la gestion de leurs déchets . L'art. 12 OTD permet à l'autorité de demander aux entreprises d'étudier les possibilités de valorisation de leurs déchets et de l'informer des résultats. Les mesures visant une meilleure valorisation doivent être techniquement possibles et économiquement supportables
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	Plusieurs inspections menées dans les entreprises du canton démontrent que le potentiel de valorisation des déchets n'est pas encore totalement exploité, alors que des solutions pratiques et économiques existent ou pourraient se développer si la demande existait. L'outil offert par l'art.12 OTD n'a pour l'heure pas été utilisé, mais pourrait être ressenti comme contraignant. En revanche, plusieurs associations ont participé activement à la définition de solutions propres à leur secteur d'activité (hôpitaux, universités, secteur agro-alimentaire p.ex.). Cette pratique est établie pour les grands chantiers (questionnaire « 71 », recommandations SIA)
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA Entreprises, associations faïtières
Objectif	Demander l'étude de filières de valorisation des déchets de manière systématique, lorsque les constats issus des inspections en démontrent la nécessité. Les mesures d'amélioration sont techniquement possibles et économiquement supportables.
Etapes	Processus constant.
Indicateurs	Taux de recyclage enregistré dans le secteur des DIB Quantités de DIB et DS voués à l'élimination
Coût	Variable, en général inférieur à Fr. 10'000.- par cas.
Financement, part de l'Etat	A la charge des entreprises.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	Aucun plan demandé à part dans le domaine des entreprises du BTP
Indicateurs	Taux de recyclage enregistré dans le secteur des DIB : 60% Quantités de DIB et DS voués à l'élimination : 70'000 t/an

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.11
------------------	------------------------	-------------

SUJET	Bonnes pratiques de l'administration cantonale (achats, gestion des déchets)
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au sein de l'Etat de Vaud, le Service immobilier et logistique et la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud ont initié une politique écologique d'achat et de gestion des déchets.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	L'Etat a un rôle exemplaire à jouer en matière de gestion des déchets. Des améliorations sensibles peuvent être apportées dans ce domaine, les pratiques actuelles étant loin d'être optimales en terme de coûts et d'efficacité écologique.
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsables, partenaires	SIPAL, CADEV, SESA CIEM
Objectif	Mettre en place une politique écologique d'achat et de gestion des déchets, allant dans le sens de la prévention de la production de déchets.
Etapes	Première étape d'application en 2003 et 2004.
Indicateurs	Nombres de collaborateurs disposant d'un équipement de collecte sélective des déchets dans leur bâtiment Quantités annuelles de déchets incinérables et recyclables Coûts annuels de l'élimination des déchets
Coût	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SIPAL

BILAN AU 01.10.2006

Etapas

Première étape réalisée.

Tâche permanente : pour chaque bâtiment rénové ou nouveau bâtiment, mise en place d'un système de tri de déchets.

Poursuite du programme pour une meilleure gestion des déchets : réflexion pour la mise en place progressive d'un système de tri au sein des bâtiments existants (gymnases, etc.)

Indicateurs

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.12												
SUJET	Conventions avec le secteur privé													
SITUATION ACTUELLE	Les producteurs de biens de consommation courante et les entreprises du secteur de la distribution ont accompli un effort remarquable ces dernières années en vue de réduire les quantités de déchets urbains, notamment issus des emballages. Ceux-ci sont devenus de plus en plus performants, parfois en atteignant un niveau technique élevé préjudiciable à leur réintégration dans l'environnement (multilayers ou bouteilles peintes par exemple).													
PROBLEMATIQUE	La lisibilité pour le consommateur de la performance environnementale sur le plan des déchets des produits courants, tels que les produits alimentaires, est actuellement déficiente. Des accords volontaires passés entre les pouvoirs publics et les chaînes de distribution, portant sur le signalement de produits pauvres en déchets ou leur caractérisation par des labels, permettrait aux consommateurs d'être orientés rapidement lors de leurs achats.													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsables, partenaires</td> <td>SESA, Confédération FRC, distributeurs</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Obtenir une signalétique si possible uniforme permettant au consommateur d'être informé rapidement et en toute confiance sur le potentiel de génération de déchets par les produits qu'il achète, en accord avec les grandes chaînes de distribution au niveau national.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>1. 2007 : Engagement de discussions avec les distributeurs au niveau national (Migros, Coop, Denner etc). Etablissement de protocoles d'essais. 2. 2009 : Application à au moins une grande chaîne de distribution.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre d'entreprises de la distribution impliquées Quantité globale de déchets produits</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>A établir en concertation avec le secteur privé.</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD. Partenariat Etat-privé. Part de l'Etat Fr. 50'000.-</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, Confédération FRC, distributeurs	Objectif	Obtenir une signalétique si possible uniforme permettant au consommateur d'être informé rapidement et en toute confiance sur le potentiel de génération de déchets par les produits qu'il achète, en accord avec les grandes chaînes de distribution au niveau national.	Etapes	1. 2007 : Engagement de discussions avec les distributeurs au niveau national (Migros, Coop, Denner etc). Etablissement de protocoles d'essais. 2. 2009 : Application à au moins une grande chaîne de distribution.	Indicateurs	Nombre d'entreprises de la distribution impliquées Quantité globale de déchets produits	Coût	A établir en concertation avec le secteur privé.	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD. Partenariat Etat-privé. Part de l'Etat Fr. 50'000.-
Responsables, partenaires	SESA, Confédération FRC, distributeurs													
Objectif	Obtenir une signalétique si possible uniforme permettant au consommateur d'être informé rapidement et en toute confiance sur le potentiel de génération de déchets par les produits qu'il achète, en accord avec les grandes chaînes de distribution au niveau national.													
Etapes	1. 2007 : Engagement de discussions avec les distributeurs au niveau national (Migros, Coop, Denner etc). Etablissement de protocoles d'essais. 2. 2009 : Application à au moins une grande chaîne de distribution.													
Indicateurs	Nombre d'entreprises de la distribution impliquées Quantité globale de déchets produits													
Coût	A établir en concertation avec le secteur privé.													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD. Partenariat Etat-privé. Part de l'Etat Fr. 50'000.-													

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	Echéances initialement prévues reportées.
Indicateurs	Nombre d'entreprises de la distribution impliquées (3)
	Quantité globale de déchets produits : stable

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.13														
SUJET	Evaluation des pratiques des communes ("Benchmarking")															
SITUATION ACTUELLE	<p>Les communes de six des huit périmètres de gestion ont constitué des organismes régionaux chargés de coordonner la gestion de leurs déchets, ou sont en voie de le faire. Ces regroupements facilitent la comparaison des performances et l'harmonisation des pratiques.</p> <p>Pour les communes hors périmètres organisés, ce type de démarche est resté peu développé.</p>															
PROBLEMATIQUE	<p>Malgré l'harmonisation des pratiques et des filières utilisées pour l'élimination des déchets, on observe encore des disparités importantes dans les services offerts à la population, les dispositifs mis en place par les services communaux et le coût des prestations.</p>															
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA</td> </tr> <tr> <td></td> <td>En collaboration avec le SCRIS, les organismes régionaux et les communes</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td> <p>Evaluer l'organisation de la gestion des déchets mise en place par les communes, de manière à dégager des possibilités d'améliorations des performances et une meilleure maîtrise des coûts.</p> <p>Le système mis en place dans le périmètre "Nord" pourra être utilisé comme référence.</p> </td> </tr> <tr> <td>Étapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Choix des communes représentatives, élaboration des critères de comparaison : 2006 2. Analyse des communes retenues et suivi des performances : Mise en place : 2006 – 2008, puis tâche permanente de type "observatoire" 3. Propositions et généralisation : dès 2008, puis tâche permanente </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td> <p>Nombre de communes participant à la démarche</p> <p>Quantités annuelles de déchets incinérés et recyclés</p> <p>Coûts annuels à la charge des communes</p> </td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimé à Fr.35'000.-</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td> <p>Ressources humaines internes du SESA.</p> <p>Prestations des organismes régionaux et des services communaux</p> </td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA		En collaboration avec le SCRIS, les organismes régionaux et les communes	Objectif	<p>Evaluer l'organisation de la gestion des déchets mise en place par les communes, de manière à dégager des possibilités d'améliorations des performances et une meilleure maîtrise des coûts.</p> <p>Le système mis en place dans le périmètre "Nord" pourra être utilisé comme référence.</p>	Étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choix des communes représentatives, élaboration des critères de comparaison : 2006 2. Analyse des communes retenues et suivi des performances : Mise en place : 2006 – 2008, puis tâche permanente de type "observatoire" 3. Propositions et généralisation : dès 2008, puis tâche permanente 	Indicateurs	<p>Nombre de communes participant à la démarche</p> <p>Quantités annuelles de déchets incinérés et recyclés</p> <p>Coûts annuels à la charge des communes</p>	Coût	Estimé à Fr.35'000.-	Financement, part de l'Etat	<p>Ressources humaines internes du SESA.</p> <p>Prestations des organismes régionaux et des services communaux</p>
Responsable, partenaires	SESA															
	En collaboration avec le SCRIS, les organismes régionaux et les communes															
Objectif	<p>Evaluer l'organisation de la gestion des déchets mise en place par les communes, de manière à dégager des possibilités d'améliorations des performances et une meilleure maîtrise des coûts.</p> <p>Le système mis en place dans le périmètre "Nord" pourra être utilisé comme référence.</p>															
Étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choix des communes représentatives, élaboration des critères de comparaison : 2006 2. Analyse des communes retenues et suivi des performances : Mise en place : 2006 – 2008, puis tâche permanente de type "observatoire" 3. Propositions et généralisation : dès 2008, puis tâche permanente 															
Indicateurs	<p>Nombre de communes participant à la démarche</p> <p>Quantités annuelles de déchets incinérés et recyclés</p> <p>Coûts annuels à la charge des communes</p>															
Coût	Estimé à Fr.35'000.-															
Financement, part de l'Etat	<p>Ressources humaines internes du SESA.</p> <p>Prestations des organismes régionaux et des services communaux</p>															

BILAN AU 01.10.2006

Etapas Echéance initialement prévues repoussées.

Collecte d'informations auprès d'autres cantons ayant entrepris une démarche analogue (ZH, LU)

Indicateurs -

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.14												
SUJET	Elimination des déchets selon les zones d'apport définies dans le plan													
SITUATION ACTUELLE	<p>La plupart des communes et des entreprises éliminent leurs déchets dans les installations de la zone d'apport qui leur a été attribuée, conformément à l'article 31b LPE. Cependant, tant que la surcapacité durable créée à la SATOM (30'000 t/an), de même que la surcapacité momentanée (jusqu'en 2010) de l'UIOM des Cheneviers (GE) n'auront pas été résorbées ou intégrées dans une planification régionale dès la mise en service de TRIDEL, les destinations planifiées par les cantons de la Suisse Romande seront difficiles à faire respecter, en raison des disparités tarifaires notamment. Certaines entreprises en tirent déjà parti pour éliminer leurs déchets dans d'autres installations que celle attribuée à leur zone.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>La définition de zones d'apport pour l'élimination des déchets urbains vise deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer que les communes et les entreprises disposent en tous temps d'une filière d'élimination de leurs déchets - garantir la viabilité des installations <p>L'obligation de respecter ce principe a été entériné par plusieurs arrêts du Tribunal fédéral.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>CIRTD, SESA ASED, OFEFP Organismes régionaux, communes, entreprises</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectif</td> <td>Assurer que tous les détenteurs de déchets urbains du canton observent la délimitation des zones d'apport fixées dans le plan.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Etapas</td> <td>1. 2004 : Elaboration au sein de la CIRTD de bases d'accords intercantonaux en vue d'éviter le non respect des planifications. Coordination avec l'OFEFP et l'ASED. 2. 2006 : Mise en œuvre de mesures de prévention.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Indicateurs</td> <td>Quantités annuelles de déchets livrés dans les installations Origine des déchets livrés dans les installations</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Coûts</td> <td>De nature essentiellement politique, ces mesures ne devraient pas entraîner de frais d'étude et de réalisation.</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Financement, part de l'Etat</td> <td>Ressources humaines internes du SESA.</td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	CIRTD, SESA ASED, OFEFP Organismes régionaux, communes, entreprises	Objectif	Assurer que tous les détenteurs de déchets urbains du canton observent la délimitation des zones d'apport fixées dans le plan.	Etapas	1. 2004 : Elaboration au sein de la CIRTD de bases d'accords intercantonaux en vue d'éviter le non respect des planifications. Coordination avec l'OFEFP et l'ASED. 2. 2006 : Mise en œuvre de mesures de prévention.	Indicateurs	Quantités annuelles de déchets livrés dans les installations Origine des déchets livrés dans les installations	Coûts	De nature essentiellement politique, ces mesures ne devraient pas entraîner de frais d'étude et de réalisation.	Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.
Responsables, partenaires	CIRTD, SESA ASED, OFEFP Organismes régionaux, communes, entreprises													
Objectif	Assurer que tous les détenteurs de déchets urbains du canton observent la délimitation des zones d'apport fixées dans le plan.													
Etapas	1. 2004 : Elaboration au sein de la CIRTD de bases d'accords intercantonaux en vue d'éviter le non respect des planifications. Coordination avec l'OFEFP et l'ASED. 2. 2006 : Mise en œuvre de mesures de prévention.													
Indicateurs	Quantités annuelles de déchets livrés dans les installations Origine des déchets livrés dans les installations													
Coûts	De nature essentiellement politique, ces mesures ne devraient pas entraîner de frais d'étude et de réalisation.													
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.													

BILAN AU 01.10.2006

Etape	1. Effectuée
Indicateurs	Plusieurs usines suisses, dont la SAIDEF (FR), reçoivent des déchets urbains collectés hors de leur zone d'apport planifiée.

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.15				
SUJET	Mise en place des filières de collecte et de traitement des déchets organiques des ménages					
SITUATION ACTUELLE	Les tonnages de déchets compostés ont connu une hausse spectaculaire au cours de ces dernières années. L'analyse du contenu des sacs à ordures démontre qu'ils contiennent encore une proportion importante de déchets organiques (de l'ordre de 25 à 30 % du poids).					
PROBLEMATIQUE	<p>Pour atteindre le taux de recyclage de 60 % fixé comme objectif, il sera nécessaire de capter une partie importante du gisement des déchets organiques des ménages.</p> <p>La collecte de ces déchets est toutefois délicate, de même que leur traitement en compostière classique.</p> <p>Le développement du traitement de ces déchets demande donc des mesures particulières (information du public, mise en place d'une organisation performante de collecte séparée, réalisation de nouvelles installations de méthanisation ou de tout autre procédé adapté à ces matières).</p>					
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Responsables, partenaires</td> <td>SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Objectifs</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost. </td> </tr> </table>		Responsables, partenaires	SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations	Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost.
Responsables, partenaires	SESA, Communes, organismes régionaux Exploitants des installations					
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exploiter tout le potentiel de l'installation existante de Villeneuve. 2. Augmenter la capacité de traitement en réalisant une nouvelle unité dans la région lausannoise. 3. Selon les besoins, compléter l'équipement par des centres au Nord vaudois et à La Côte. 4. Evaluer le potentiel offert par le traitement conjoint de déchets organiques et d'autres substrats, tels qu'engrais de ferme ou déchets agro-alimentaires, dans des installations décentralisées ("Codigestion"). Encourager la réalisation d'ouvrages de ce type. 5. Développer les moyens de tri et de collecte séparée de ces déchets. Améliorer la fréquence des ramassages, l'accessibilité des sites de collecte, la qualité des matériels (sacs réellement compostables par exemple). 6. Encourager l'information de la population. 7. Encourager la valorisation de l'énergie et du compost. 					

Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude du gisement de déchets méthanisables : 2003 2. Amélioration de l'installation de Villeneuve : 2003-04 3. Evaluation du potentiel de la digestion agricole et réalisation des installations : dès 2004 4. Réalisation de plusieurs unités de traitement dans la région lausannoise : dès 2006 . 5. Réalisation d'unités de traitement au Nord vaudois et à La Côte : dès 2008, selon les besoins 6. Autres objectifs : tâche permanente
Indicateurs	<p>Nombre de communes collectant séparément les déchets organiques des ménages</p> <p>Nombre d'habitants concernés</p> <p>Nombre d'installations en place et capacités de traitement annuelles</p> <p>Quantités annuelles de déchets organiques des ménages livrées aux installations de valorisation</p> <p>Part de déchets organiques dans les ordures ménagères (% , quantités par habitants)</p>
Coût	<p>Information : services communaux, organismes régionaux, exploitants des installations, appui par l'Etat</p> <p>Collecte séparée : inconnu, par services communaux</p> <p>Installations : de l'ordre de 400'000 francs pour une petite installation de codigestion agricole, de plusieurs millions de francs pour une unité de méthanisation centralisée; par communes, privés.</p>
Financement, part de l'Etat	<p>Information : montants inclus dans ceux prévus pour la mesure 2.3</p> <p>Subventionnement des installations des Installations pilotes de codigestion et de l'installation de Villeneuve : montants inclus dans ceux prévus pour la mesure 2.8; crédit-cadre LGD, selon les conditions fixées par la nouvelle loi sur la gestion des déchets</p> <p>Le projet de modification de la loi sur la gestion des déchets prévoit de mettre un terme aux subventions accordées aux installations. Les nouveaux centres de traitement des déchets organiques des ménages ne devraient ainsi plus faire l'objet de subsides.</p>

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisée 2. Réalisée 3. En cours 4. Plusieurs installations prévues, en cours 5. La Côte : en cours, Nord Vaudois : pas encore démarrée
Indicateurs	<p>Communes collectant les déchets organiques au porte à porte : 10</p> <p>Population concernée : 250'000 habitants</p> <p>Nombre d'installations : méthanisation :1, autres procédés : 13</p> <p>Quantité de déchets organiques des ménages livrés : 13'157 tonnes</p>

Proportion résiduelle des déchets organiques dans les déchets des ménages : 28,5%

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.16												
SUJET	Soutien de la valorisation des composts													
SITUATION ACTUELLE	Les installations régionales de compostage ont remis en 2001 près de 60'000 m3 de compost. Ce volume suit évidemment l'évolution des tonnages traités, en nette hausse ces dernières années.													
PROBLEMATIQUE	<p>La valorisation des composts est devenu une des préoccupations majeures des exploitants des places de compostage. Ils ont réussi jusqu'ici à régler cette question, au prix d'efforts importants de commercialisation. On relève des différences sensibles entre les régions.</p> <p>Les tonnages produits sont appelés à augmenter en parallèle avec la quantité de déchets organiques des ménages collectés séparément et compostés. Il faut donc s'attendre à ce que cette question gagne encore en importance. Par ailleurs, l'épandage des composts est susceptible de faire l'objet de contraintes croissantes de la part des prescripteurs (Confédération), dans la ligne des mesures adoptées à l'encontre des boues d'épuration.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Exploitants des compostières, organisations professionnelles de la branche</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Soutenir les efforts des organisations professionnelles (ASIC, GCP) pour promouvoir la qualité et l'utilisation des composts. Suivre les travaux des autorités fédérales pour éviter l'introduction de contraintes supplémentaires à l'épandage des composts.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>Tâche de suivi permanente.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Volumes annuels de compost valorisés Montants annuels consacrés par les producteurs à la promotion des composts</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>En grande partie par les exploitants des installations de compostage et leurs associations faitières (ASIC, GCP).</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD (de l'ordre de 5 à 10'000 francs par an, intégrés à montants prévus pour la mesure 2.3).</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Exploitants des compostières, organisations professionnelles de la branche	Objectifs	Soutenir les efforts des organisations professionnelles (ASIC, GCP) pour promouvoir la qualité et l'utilisation des composts. Suivre les travaux des autorités fédérales pour éviter l'introduction de contraintes supplémentaires à l'épandage des composts.	Etapes	Tâche de suivi permanente.	Indicateurs	Volumes annuels de compost valorisés Montants annuels consacrés par les producteurs à la promotion des composts	Coût	En grande partie par les exploitants des installations de compostage et leurs associations faitières (ASIC, GCP).	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD (de l'ordre de 5 à 10'000 francs par an, intégrés à montants prévus pour la mesure 2.3).
Responsable, partenaires	SESA Exploitants des compostières, organisations professionnelles de la branche													
Objectifs	Soutenir les efforts des organisations professionnelles (ASIC, GCP) pour promouvoir la qualité et l'utilisation des composts. Suivre les travaux des autorités fédérales pour éviter l'introduction de contraintes supplémentaires à l'épandage des composts.													
Etapes	Tâche de suivi permanente.													
Indicateurs	Volumes annuels de compost valorisés Montants annuels consacrés par les producteurs à la promotion des composts													
Coût	En grande partie par les exploitants des installations de compostage et leurs associations faitières (ASIC, GCP).													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD (de l'ordre de 5 à 10'000 francs par an, intégrés à montants prévus pour la mesure 2.3).													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Pas de modification
Indicateurs	Volumes annuels de compost valorisés en 2004 : 70'295 m ³

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.17												
SUJET	Optimisation des transports régionaux													
SITUATION ACTUELLE	D'importantes distances de transport sont franchies chaque année dans le cadre de la collecte des déchets urbains par les communes (plus d'un million de kilomètres).													
PROBLEMATIQUE	Les études exploratoires menées au niveau de l'Etat ou des sociétés de périmètres de gestion démontrent qu'il existe encore un potentiel important de réduction des transports, nonobstant les économies déjà réalisées par l'application de la planification précédente (réduction de moitié). Parallèlement, la mise sur pied en 1998 d'une plate-forme d'échanges d'information visant à l'amélioration de la gestion des terres d'excavation par les entreprises a permis d'apprécier les limites du système.													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsables, partenaire</td> <td>Sociétés de périmètres SESA</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Réduction de 30% des transports dus à la collecte des déchets par les communes ou leurs mandataires, par une optimisation réalisée sur la base d'enquêtes, de calculs et d'appréciation d'écobilans.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>1. 2005 Réalisation d'un modèle au sein d'un des périmètres de gestion. 2. 2007 Adaptation et généralisation au reste du canton, en tenant compte des particularités de chaque périmètre.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Km parcourus annuellement Coût annuel des transports</td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td>Etude pilote et première application sur le terrain, validation du modèle : Fr. 150'000.-</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Financement conjoint Etat- société de périmètre (50'000.- Etat, 100'000.- périmètres). Crédit-cadre LGD .</td> </tr> </table>		Responsables, partenaire	Sociétés de périmètres SESA	Objectifs	Réduction de 30% des transports dus à la collecte des déchets par les communes ou leurs mandataires, par une optimisation réalisée sur la base d'enquêtes, de calculs et d'appréciation d'écobilans.	Etapes	1. 2005 Réalisation d'un modèle au sein d'un des périmètres de gestion. 2. 2007 Adaptation et généralisation au reste du canton, en tenant compte des particularités de chaque périmètre.	Indicateurs	Km parcourus annuellement Coût annuel des transports	Coûts	Etude pilote et première application sur le terrain, validation du modèle : Fr. 150'000.-	Financement, part de l'Etat	Financement conjoint Etat- société de périmètre (50'000.- Etat, 100'000.- périmètres). Crédit-cadre LGD .
Responsables, partenaire	Sociétés de périmètres SESA													
Objectifs	Réduction de 30% des transports dus à la collecte des déchets par les communes ou leurs mandataires, par une optimisation réalisée sur la base d'enquêtes, de calculs et d'appréciation d'écobilans.													
Etapes	1. 2005 Réalisation d'un modèle au sein d'un des périmètres de gestion. 2. 2007 Adaptation et généralisation au reste du canton, en tenant compte des particularités de chaque périmètre.													
Indicateurs	Km parcourus annuellement Coût annuel des transports													
Coûts	Etude pilote et première application sur le terrain, validation du modèle : Fr. 150'000.-													
Financement, part de l'Etat	Financement conjoint Etat- société de périmètre (50'000.- Etat, 100'000.- périmètres). Crédit-cadre LGD .													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas

Etape 1 reportée en raison du manque d'intérêt des sociétés de périmètres, après une étude pilote réalisée par la société STRID S.A. Avec TRIDEL, optimisation du transport des déchets, ceux-ci étant acheminé depuis l'habitant jusqu'à l'usine d'incinération sans rupture de charge (containers compatibles rail-route).

Indicateurs

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.18
SUJET	Evaluation du potentiel de récupération du papier recyclable dans les entreprises et les administrations	
SITUATION ACTUELLE	La collecte séparée du papier dans le but d'un recyclage est progressivement rentrée dans les mœurs en Suisse, pour atteindre un niveau de l'ordre de 65% de la consommation totale.	
PROBLEMATIQUE	L'observation récente du contenu des ordures ménagères a permis de déterminer que le potentiel de récupération supplémentaire y était relativement faible. Pour atteindre l'objectif d'augmentation du taux global de recyclage fixé dans le plan, il convient d'explorer plus à fond le potentiel de récupération au niveau des entreprises et des administrations, ainsi que les moyens d'application. La démarche entreprise par l'Etat de Vaud (SIPAL) apportera quelques réponses pour le secteur spécifique de l'administration cantonale.	
PLAN D'ACTION		
Responsables, partenaires	SESA, communes, SIPAL Entreprises à forte production de déchets de papier (secteur tertiaire)	
Objectifs	Evaluer précisément le potentiel de récupération supplémentaire du papier usagé dans les administrations communales et les entreprises du secteur tertiaire du canton, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'augmentation attendue.	
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2006 : Lancement d'une étude d'évaluation engageant si possible des entreprises intéressées, ainsi que des communes. 2. 2008 : Diffusion des résultats aux différents partenaires de l'étude et promotion d'une action généralisée. 3. 2009 : Echange des résultats des expériences réalisées entre les partenaires 	
Indicateurs	Quantités annuelles de papier recyclé	
Coûts	2004-2005 : Fr. 75'000.- pour la première étape. 2005-..... : Fr.100'000.- , seconde étape	
Financement, part de l'Etat	Financement conjoint Etat-commune(s)-privé(s). Part de l'Etat : Fr. 50'000.-.Crédit-cadre LGD	

BILAN AU 01.10.2006

Etapas

1^{ère} étape reportée en raison de l'impossibilité momentanée de suivre l'étude de la part du SIPAL et du SESA (effectifs).

Indicateurs

CATEGORIE	Déchets urbains	Mesure 2.19												
SUJET	Fin de la mise en place et subventionnement des installations d'incinération des déchets urbains													
SITUATION ACTUELLE	<p>Les usines d'incinération d'ordures ménagères UIOM desservant les communes du canton (SATOM, SAIOD, SAIDEF, Lausanne Vallon, TRIDEL) ont fait l'objet de soutiens de l'Etat.</p> <p>Le réseau d'installations sera complet une fois que l'usine TRIDEL sera entrée en service.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>Les subventions restant dues aux installations sont à verser (TRIDEL, SATOM).</p> <p>L'article 26 de la loi cantonale sur la gestion des déchets prévoit que le taux de la subvention soit calculé afin d'harmoniser les coûts de traitement entre les périmètres. Le périmètre "La Côte" est le seul à ne pas avoir bénéficié d'un tel soutien. Il est donc prévu de verser une subvention à l'usine genevoise des Cheneviers, afin de ramener les tarifs d'incinération des déchets livrés par les communes de ce périmètre à un niveau comparable à celui des autres installations.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Responsable</td> <td>SESA</td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Objectifs</td> <td> <p>Achever la réalisation des ouvrages garantissant l'incinération de tous les déchets urbains non recyclables produits dans le canton.</p> <p>Harmoniser les tarifs d'incinération pour tous les périmètres.</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Etapas</td> <td> <p>1. 2006 : Mise en service prévue de l'usine TRIDEL</p> <p>2. 2007: Fin du versement des subventions</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Indicateurs</td> <td> <p>Quantités annuelles incinérées</p> <p>Tarifs des installations</p> <p>Subventions versées</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Coûts</td> <td> <p>UIOM TRIDEL : 320 MFr</p> <p>SATOM renouvellement four et turbine : 75 MFr</p> </td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Financement, part de l'Etat</td> <td> <p>Crédit TRIDEL, crédit-cadre LGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIDEL : 2004 : 22.5 MFr , 2005 : 24.5 MFr , 2006 : 24.26 MFr - SATOM : 2004 : 0.5 MFr, 2005 : 0 MFr, 2006 : 1.8 MFr, 2007 : 0.525 MFr, 2008 : 0.15MFr </td> </tr> </table>		Responsable	SESA	Objectifs	<p>Achever la réalisation des ouvrages garantissant l'incinération de tous les déchets urbains non recyclables produits dans le canton.</p> <p>Harmoniser les tarifs d'incinération pour tous les périmètres.</p>	Etapas	<p>1. 2006 : Mise en service prévue de l'usine TRIDEL</p> <p>2. 2007: Fin du versement des subventions</p>	Indicateurs	<p>Quantités annuelles incinérées</p> <p>Tarifs des installations</p> <p>Subventions versées</p>	Coûts	<p>UIOM TRIDEL : 320 MFr</p> <p>SATOM renouvellement four et turbine : 75 MFr</p>	Financement, part de l'Etat	<p>Crédit TRIDEL, crédit-cadre LGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIDEL : 2004 : 22.5 MFr , 2005 : 24.5 MFr , 2006 : 24.26 MFr - SATOM : 2004 : 0.5 MFr, 2005 : 0 MFr, 2006 : 1.8 MFr, 2007 : 0.525 MFr, 2008 : 0.15MFr
Responsable	SESA													
Objectifs	<p>Achever la réalisation des ouvrages garantissant l'incinération de tous les déchets urbains non recyclables produits dans le canton.</p> <p>Harmoniser les tarifs d'incinération pour tous les périmètres.</p>													
Etapas	<p>1. 2006 : Mise en service prévue de l'usine TRIDEL</p> <p>2. 2007: Fin du versement des subventions</p>													
Indicateurs	<p>Quantités annuelles incinérées</p> <p>Tarifs des installations</p> <p>Subventions versées</p>													
Coûts	<p>UIOM TRIDEL : 320 MFr</p> <p>SATOM renouvellement four et turbine : 75 MFr</p>													
Financement, part de l'Etat	<p>Crédit TRIDEL, crédit-cadre LGD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIDEL : 2004 : 22.5 MFr , 2005 : 24.5 MFr , 2006 : 24.26 MFr - SATOM : 2004 : 0.5 MFr, 2005 : 0 MFr, 2006 : 1.8 MFr, 2007 : 0.525 MFr, 2008 : 0.15MFr 													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Pas de modification
Indicateurs	Tarif des installations : 180.-/tonne pour TRIDEL : atteint Subventions versées (voir ci-dessus)
Financement	TRIDEL : planning respecté Cheneviers : pas de subventions SATOM : montant de la subvention révisé.

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.1												
SUJET	Contrôle de la composition des boues													
SITUATION ACTUELLE	<p>Les boues de chacune des 180 STEP du canton font l'objet d'une analyse annuelle au moins. Les résultats permettent de vérifier la qualité des boues remises comme engrais et de conseiller les agriculteurs sur les doses à apporter, mais aussi de suivre l'efficacité du prétraitement des eaux rejetées dans les égouts.</p> <p>Le coût de l'opération (une analyse par STEP) atteint une somme de l'ordre de 68'000 francs, dont 44'000 francs de frais d'analyse. Il est pris en charge par le SESA dans le cadre d'un mandat confié à l'association Sol-Conseil à Changins.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>Une fois que les boues ne seront plus remises comme engrais, la nécessité de ces analyses risque de ne plus être aussi bien perçue par les responsables des STEP. Or ce contrôle reste indispensable pour vérifier le fonctionnement des installations de prétraitement des eaux usées des industries. Il devra donc être maintenu, même si sa fréquence et le nombre d'éléments mesurés pourront sans doute être allégés.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Stations d'épuration</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Maintenir le contrôle de la composition des boues d'épuration, avec au moins une analyse par an pour les STEP les plus importantes (une cinquantaine) et une analyse tous les 3 ans pour les autres.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> Allègement progressif du programme actuel, en fonction de la cessation de la remise des boues comme engrais. Atteinte du programme définitif dès l'entrée en vigueur de l'interdiction décrétée par la Confédération (2006 à 2008). </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td> Nombre annuel d'échantillons de boues analysés Nombre annuel de STEP concernées </td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td> Actuellement : 70'000 francs par an A terme (2008) : de l'ordre de 50 % du montant actuel, soit Fr. 35'000.-par an. </td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Budget de fonctionnement du SESA, Fr.70'000.- par an (35'000 à l'horizon 2008) ; le transfert aux STEP est envisageable, mais sera délicat dans la mesure où il s'agira d'un programme de contrôle et non plus de conseil aux utilisateurs de boues.</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Stations d'épuration	Objectifs	Maintenir le contrôle de la composition des boues d'épuration, avec au moins une analyse par an pour les STEP les plus importantes (une cinquantaine) et une analyse tous les 3 ans pour les autres.	Etapes	<ol style="list-style-type: none"> Allègement progressif du programme actuel, en fonction de la cessation de la remise des boues comme engrais. Atteinte du programme définitif dès l'entrée en vigueur de l'interdiction décrétée par la Confédération (2006 à 2008). 	Indicateurs	Nombre annuel d'échantillons de boues analysés Nombre annuel de STEP concernées	Coûts	Actuellement : 70'000 francs par an A terme (2008) : de l'ordre de 50 % du montant actuel, soit Fr. 35'000.-par an.	Financement, part de l'Etat	Budget de fonctionnement du SESA, Fr.70'000.- par an (35'000 à l'horizon 2008) ; le transfert aux STEP est envisageable, mais sera délicat dans la mesure où il s'agira d'un programme de contrôle et non plus de conseil aux utilisateurs de boues.
Responsable, partenaires	SESA Stations d'épuration													
Objectifs	Maintenir le contrôle de la composition des boues d'épuration, avec au moins une analyse par an pour les STEP les plus importantes (une cinquantaine) et une analyse tous les 3 ans pour les autres.													
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> Allègement progressif du programme actuel, en fonction de la cessation de la remise des boues comme engrais. Atteinte du programme définitif dès l'entrée en vigueur de l'interdiction décrétée par la Confédération (2006 à 2008). 													
Indicateurs	Nombre annuel d'échantillons de boues analysés Nombre annuel de STEP concernées													
Coûts	Actuellement : 70'000 francs par an A terme (2008) : de l'ordre de 50 % du montant actuel, soit Fr. 35'000.-par an.													
Financement, part de l'Etat	Budget de fonctionnement du SESA, Fr.70'000.- par an (35'000 à l'horizon 2008) ; le transfert aux STEP est envisageable, mais sera délicat dans la mesure où il s'agira d'un programme de contrôle et non plus de conseil aux utilisateurs de boues.													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Pas de modification
Indicateurs	Nombre d'échantillons de boues analysés en 2005 : 268
	Nombre de STEP concernées en 2005 : 176

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.2
------------------	--	------------

SUJET	Suivi de la valorisation agricole des boues
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Le SESA mandate l'association Sol-Conseil pour suivre la valorisation agricole des boues. Le mandataire se tient à la disposition des STEP pour les conseiller dans l'organisation de leur filière. Il informe les différents partenaires et enregistre les quantités livrées à chaque utilisateur. Il procède également à des analyses de sol sur un échantillon de parcelles ayant reçu des boues.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>Le suivi mis en place a permis d'encadrer la remise des boues d'épuration et de garantir jusqu'ici le bon déroulement de l'opération.</p> <p>On peut craindre que la perspective de la fin prochaine de cette forme de valorisation n'amène les STEP à réduire les précautions. Les dédommagements financiers demandés de manière croissante par les utilisateurs de boues peuvent également inciter à des dérapages.</p> <p>Le maintien du suivi actuel reste donc nécessaire tant que la remise des boues comme engrais restera admise.</p>
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable	SESA
Objectifs	Maintenir le suivi actuellement en place afin de limiter les risques d'accidents.
Etapas	Fin dès l'entrée en vigueur de l'interdiction décrétée par la Confédération (dernier délai : 2008).
Coûts	De l'ordre de 40'000 francs par an (information, enregistrement des données, appui aux STEP et analyses de sol).
Financement, part de l'Etat	Budget de fonctionnement du SESA et crédit-cadre LGD (part "information", de l'ordre de 10'000 francs par an, intégrée à montants prévus pour la mesure 2.3)

BILAN AU 01.10.2006	
Etapas	Pas de modification
Indicateurs	

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.3										
SUJET	Déshydratation des boues											
SITUATION ACTUELLE	La plupart des grandes STEP sont en mesure de déshydrater leurs boues. Ce n'est toutefois pas le cas de la majorité des petites et moyennes installations du canton.											
PROBLEMATIQUE	<p>La déshydratation des boues est généralement un passage obligé en vue de leur incinération.</p> <p>Il s'agit donc de mettre en place un dispositif permettant de déshydrater les boues des STEP non encore équipées.</p> <p>Le choix des systèmes doit notamment prendre en compte les critères suivants : coûts, distances de transports, caractéristiques actuelles des STEP (capacité de la biologie, accessibilité, place disponible, raccordement électrique, ...), présence ou non de personnel qualifié.</p> <p>Dans la plupart des cas, il est probable que les STEP livreront leurs boues à des pôles régionaux dont l'équipement est à mettre en place ou à compléter. Dans certaines situations, le recours à une unité mobile est également envisageable.</p> <p>Des études ont déjà été conduites dans les régions du canton non équipées. La mise en place complète du dispositif reste à assurer. La question est pratiquement réglée dans l'Est du canton.</p>											
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Organismes régionaux Stations d'épuration</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Assurer la déshydratation des boues de toutes les STEP du canton. Outre l'équipement des "pôles", certaines améliorations devront être apportées aux STEP "satellites", notamment pour augmenter la siccité des boues avant leur transport.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>1. 2004 : Fin des études conduites dans les périmètres Broye, et Nord. Prise en main des opérations par les pôles régionaux. 2. Mise en place des filières qui devront être opérationnelles dès fin 2006 (dernier délai 1.10.2008).</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Nombre de STEP disposant d'une filière de déshydratation Tonnage annuel de boues déshydratées</td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td>10 à 15 millions de francs pour l'équipement des pôles.</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux Stations d'épuration	Objectifs	Assurer la déshydratation des boues de toutes les STEP du canton. Outre l'équipement des "pôles", certaines améliorations devront être apportées aux STEP "satellites", notamment pour augmenter la siccité des boues avant leur transport.	Etapes	1. 2004 : Fin des études conduites dans les périmètres Broye, et Nord. Prise en main des opérations par les pôles régionaux. 2. Mise en place des filières qui devront être opérationnelles dès fin 2006 (dernier délai 1.10.2008).	Indicateurs	Nombre de STEP disposant d'une filière de déshydratation Tonnage annuel de boues déshydratées	Coûts	10 à 15 millions de francs pour l'équipement des pôles.
Responsable, partenaires	SESA Organismes régionaux Stations d'épuration											
Objectifs	Assurer la déshydratation des boues de toutes les STEP du canton. Outre l'équipement des "pôles", certaines améliorations devront être apportées aux STEP "satellites", notamment pour augmenter la siccité des boues avant leur transport.											
Etapes	1. 2004 : Fin des études conduites dans les périmètres Broye, et Nord. Prise en main des opérations par les pôles régionaux. 2. Mise en place des filières qui devront être opérationnelles dès fin 2006 (dernier délai 1.10.2008).											
Indicateurs	Nombre de STEP disposant d'une filière de déshydratation Tonnage annuel de boues déshydratées											
Coûts	10 à 15 millions de francs pour l'équipement des pôles.											

Financement, part de l'Etat	Pas de subvention fédérale. Crédit cadre LVPEP pour les projets annoncés avant le 31.12 02. Montant prévu : 3.3 millions de francs Solde à la charge des STEP, éventuellement des entités régionales.
-----------------------------	--

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	1. réalisée
Indicateurs	Nombre de STEP disposant d'une filière de déshydratation en 2005 : 110 Tonnage de boues déshydratées en 2004 : 15'400 tMS

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.4												
SUJET	Incinération des boues des périmètres Ouest et La Côte													
SITUATION ACTUELLE	<p>La plupart des STEP du canton sont comprises dans la zone d'apport d'un centre d'incinération en service ou en projet de réalisation avancé.</p> <p>Ce n'est pas le cas de 56 installations des périmètres Ouest et La Côte.</p>													
PROBLEMATIQUE	<p>Si ces STEP peuvent pour l'heure recourir en cas de besoin à des solutions de secours telles que l'utilisation des capacités non utilisées en dehors du canton, elles devront disposer d'une filière d'incinération au plus tard dès l'entrée en vigueur de l'interdiction de la remise comme engrais.</p> <p>Est envisagé actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> livraison des boues à une installation existante ou à créer en dehors du périmètre, vraisemblablement la STEP de Lausanne voire éventuellement l'UIOM des Cheneviers (GE) 													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable</td> <td>SESA</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Mise en place d'une filière d'incinération pour les boues des STEP des deux périmètres.</td> </tr> <tr> <td>Etapas</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 2003-2005 : Etude des options par le groupe de travail constitué par les sociétés Sadec et Valorsa début 2006 : Décision Filière opérationnelle dès fin 2006 (dernier délai : 1.10.2008). </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td> Capacité des filières d'incinération (tonnes de MS de boues) Proportion annuelle de boues incinérées </td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td> A la charge du détenteur de l'installation retenue avec participation éventuelle des entités régionales. Pas de subvention fédérale, ni cantonale. </td> </tr> </table>		Responsable	SESA	Objectifs	Mise en place d'une filière d'incinération pour les boues des STEP des deux périmètres.	Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 2003-2005 : Etude des options par le groupe de travail constitué par les sociétés Sadec et Valorsa début 2006 : Décision Filière opérationnelle dès fin 2006 (dernier délai : 1.10.2008). 	Indicateurs	Capacité des filières d'incinération (tonnes de MS de boues) Proportion annuelle de boues incinérées	Coûts		Financement, part de l'Etat	A la charge du détenteur de l'installation retenue avec participation éventuelle des entités régionales. Pas de subvention fédérale, ni cantonale.
Responsable	SESA													
Objectifs	Mise en place d'une filière d'incinération pour les boues des STEP des deux périmètres.													
Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 2003-2005 : Etude des options par le groupe de travail constitué par les sociétés Sadec et Valorsa début 2006 : Décision Filière opérationnelle dès fin 2006 (dernier délai : 1.10.2008). 													
Indicateurs	Capacité des filières d'incinération (tonnes de MS de boues) Proportion annuelle de boues incinérées													
Coûts														
Financement, part de l'Etat	A la charge du détenteur de l'installation retenue avec participation éventuelle des entités régionales. Pas de subvention fédérale, ni cantonale.													

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	1. réalisée
	2. échéance initialement prévue reportée
Indicateurs	Capacité des filières d'incinération (état fin 2005) : 13'900 tMS
	Proportion des boues incinérées en 2005 : 62% (11'381 tMS)

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.5
SUJET	Alternatives aux filières classiques d'élimination des boues	
SITUATION ACTUELLE	<p>Les filières généralement prévues pour respecter l'obligation d'incinérer la totalité des boues dès le 1.10.2008 au plus tard comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déshydratation mécanique des boues - leur incinération en four à lit fluidisé ou en UIOM - la mise en décharge du résidu de l'incinération - le séchage des boues et leur utilisation comme combustible en cimenterie 	
PROBLEMATIQUE	<p>Les filières "classiques" énoncés ci-dessus présentent un coût important, surtout pour les petites STEP remettant actuellement leurs boues comme engrais sous forme liquide.</p> <p>Elles entraînent la perte des éléments fertilisants présents dans les boues et ne valorisent peut-être pas de manière optimale la matière organique qu'elles contiennent.</p> <p>De nouveaux procédés apparaissent sur le marché ou sont à l'état de projet. Ils visent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déshydratation non mécanique des boues, par exemple par "phragmicompostage" - le perfectionnement de la digestion des boues dans les STEP (tel que le procédé "Hyladal ") - la destruction de la matière organique par un autre procédé que l'incinération (exemple : oxydation par voie humide en place à la STEP d'Orbe) - la valorisation des éléments fertilisants contenus dans les eaux usées, les boues ou les cendres après incinération <p>Ces techniques présentent un potentiel intéressant. Elles demandent à être expérimentées ou suivies de manière plus stricte afin d'en préciser la faisabilité, les conditions de réussite et les possibilités d'application dans le canton.</p> <p>Certaines, comme celles citées au dernier point, font l'objet de recherches d'une ampleur dépassant l'intérêt et les moyens d'un seul canton. Elles sont conduites par l'EAWAG ou d'autres instituts fédéraux.</p>	
PLAN D'ACTION	<p>Responsable, partenaires</p> <p>SESA</p> <p>Concepteurs et développeurs des procédés</p> <p>Organismes régionaux</p> <p>Stations d'épuration</p>	

Objectifs	Préciser l'intérêt et les conditions d'application des procédés "alternatifs" d'élimination des boues et de valorisation de leurs composants.
Etapas	1. Evaluation et études de faisabilité : 2004 et 2005 2. Application : dès 2006 Suivi et participation à études conduites au niveau fédéral : tâches permanentes
Indicateurs	Tonnage de boues traitées Energie valorisée Quantités d'éléments fertilisants récupérées (phosphore, azote)
Coûts	Inconnus à ce jour , à préciser selon l'avancement des projets A la charge des concepteurs, stations d'épuration, organismes fédéraux, éventuellement organismes régionaux
Financement, part de l'Etat	Participation aux frais d'étude : Fr. 20'000 par an, crédit-cadre LGD

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	1. Une étude de faisabilité d'intérêt régional a été conduite (phragmicompostage, digestion de boues)
Indicateurs	

CATEGORIE	Déchets de l'épuration des eaux	Mesure 3.6
------------------	--	------------

SUJET	Elimination des autres déchets de l'épuration des eaux
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	Si l'élimination des résidus de dégrillage est généralement bien organisée, celle des sables, déchets des déshuileurs et fonds de digesteurs ne l'est pas de manière systématique.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>L'élimination de matières riches en limons et en matière organique, tels que les résidus de dessableurs et les fonds de digesteurs pose problème en raison de leur composition.</p> <p>En l'absence d'informations claires, on peut estimer qu'une partie est éliminée de manière insatisfaisante, par exemple en mise en décharge inappropriée.</p> <p>Le règlement de la question est lié à l'équipement des STEP (lavage des sables) et à la présence de débouchés suffisants en décharge contrôlée bioactive.</p>
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA Stations d'épuration
Objectifs	Quantifier les productions et répertorier les modes d'élimination actuels. Mettre en place les filières adéquates.
Etapas	Dès 2006 : Etude et mise en place des filières
Indicateur	Proportion annuelle incinérée
Coûts	Etude : Fr. 20'000.-
Financement, part de l'Etat	Budget de fonctionnement du SESA : Fr. 20'000.- Frais d'élimination : Stations d'épuration

BILAN AU 01.10.2006	
Etapas	Des examens de cas ponctuels ont été réalisés (Morges, Yverdon)
Indicateur	Proportion de boues incinérées en 2005 : 62% (11'381 tMS)

CATEGORIE	Déchets d'appareils électriques et électroniques	Mesure 4.1												
SUJET	Contrôle des filières de démontage et de traitement													
SITUATION ACTUELLE	Le canton est équipé de centres de réception (7) et de centres de démontage (9) des appareils électriques et électroniques autorisés selon l'OREA													
PROBLEMATIQUE	<p>Les différents centres font l'objet d'un contrôle annuel par le SESA portant sur leur conformité aux normes environnementales.</p> <p>Des statistiques sont saisies annuellement.</p> <p>En raison de l'évolution constante des schémas de répartition entre les différentes associations privées impliquées dans le réseau (SENS et SWICO), un suivi par l'autorité cantonale des flux est indispensable pour garantir un plein respect de la législation sur la protection de l'environnement. La réutilisation de certaines composantes est encore peu développée.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA Centres de réception et de démontage.</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Traçage précis des flux d'appareils et de leurs composantes. Encouragement à la réutilisation.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td>Processus constant.</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Cohérence des données détenues par le SESA avec les résultats de sondages effectués auprès des centres. Taux de réutilisation des fractions démontées.</td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Ressources humaines internes au SESA.</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA Centres de réception et de démontage.	Objectifs	Traçage précis des flux d'appareils et de leurs composantes. Encouragement à la réutilisation.	Etapes	Processus constant.	Indicateurs	Cohérence des données détenues par le SESA avec les résultats de sondages effectués auprès des centres. Taux de réutilisation des fractions démontées.	Coûts		Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA.
Responsable, partenaires	SESA Centres de réception et de démontage.													
Objectifs	Traçage précis des flux d'appareils et de leurs composantes. Encouragement à la réutilisation.													
Etapes	Processus constant.													
Indicateurs	Cohérence des données détenues par le SESA avec les résultats de sondages effectués auprès des centres. Taux de réutilisation des fractions démontées.													
Coûts														
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA.													

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	Visites de contrôle des installations effectuées une fois par année. Elaboration d'une statistique sur les flux.
Indicateurs	10 tonnes de matériel informatique réutilisées sur 17'000 tonnes traitées.

CATEGORIE	Véhicules hors d'usage	Mesure 5.1
------------------	-------------------------------	------------

SUJET	Mise en conformité des places de réception des véhicules usagés
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	8 places officielles de réception des véhicules usagés sont en activité dans le canton. Toutes bénéficient d'autorisations conformes à la LATC.
---------------------------	---

PROBLEMATIQUE	Malgré leur conformité à la loi sur l'aménagement du territoire, certaines places ne sont pas équipées et exploitées correctement du point de vue de la protection des eaux et de la gestion des déchets.
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA Exploitants privés. Communes .
Objectifs	Mise en conformité vis à vis des normes légales de toutes les places d'ici à 2007.
Etapes	1. Point de la situation à fin 2004 2. Décisions de mise en conformité envoyées à mi 2005 Contrôle de l'exécution des mesures : tâche permanente
Indicateur	Pourcentage des places de réception conformes à la législation
Coûts	Non estimés à l'heure actuelle, dépendront des constats.
Financement, part de l'Etat	Par le secteur privé.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	Les étapes initialement prévues n'ont pas été suivies dans la mesure où la conformité des installations est variable et il s'agit donc plutôt d'un processus constant. Des visites de contrôles sont effectuées régulièrement.

	<p>En règle générale, les installations sont conformes du point de vue de la protection des eaux tandis que des améliorations restent à faire du point de vue du risque incendie, de la protection des travailleurs et du manque de place.</p> <p>Les mesures de mises en conformité sont clairement énoncées mais leurs applications se heurtent parfois à des difficultés d'ordre juridique.</p>
Indicateur	Pourcentage des places de réception conformes à la législation : 50% (totalement conforme)

CATEGORIE	Déchets animaux	Mesure 6.1
------------------	------------------------	------------

SUJET	Traitement des déchets déposés dans les CCDA (renouvellement du contrat)
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	L'Etat a signé un contrat avec la société GZM-Centravo à Lyss pour la période 1999-2003. Ce contrat a été prolongé pour 5 ans, en 2003, pour la période 2004-2008. Il porte sur l'élimination des déchets animaux dont le canton est responsable, en application de la législation fédérale.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	La situation précitée répond aux exigences fédérales. Toutefois, la capacité de traitement des 2 usines principales d'élimination de déchets animaux en Suisse a atteint son plafond. Pour cette raison, les cantons et la Confédération étudient la possibilité de réaliser une usine d'élimination, dans le financement de laquelle leur participation serait importante, mais reste à définir. La capacité de cette usine permettrait l'élimination de tous les déchets dont les cantons sont responsables.
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable	SVET
Objectifs	1.Soutenir l'étude du projet de nouvelle usine, tout en gardant en mémoire l'incidence de la capacité vaudoise propre (incinérateur à Clarens) sur la participation vaudoise au nouveau projet.
Etapes	1. 2003-2004 : participation au projet
Indicateur	Etat du projet
Coûts	Fr. 20'000.- en 2004 pour la participation au projet.
Financement, part de l'Etat	Ressource humaines internes au SVET. Crédit d'étude spécifique, SVET.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	Le projet est en suspens pour le moment.
Indicateur	-

CATEGORIE	Déchets animaux	Mesure 6.2												
SUJET	Rénovation des centres collecteurs de déchets animaux (CCDA) de Moudon , Yverdon, Ste-Croix et Clarens													
SITUATION ACTUELLE	Les CCDA d'Yverdon et de Ste-Croix sont vétustes. Les responsables ont beaucoup de difficulté à répondre aux exigences légales en la matière. Il est noté parallèlement qu'une réorganisation de la gestion envisagée, aboutissant notamment au transfert de la responsabilité du CCDA d'Yverdon de la Préfecture au groupement de communes qui gère l'élimination des autres déchets.													
PROBLEMATIQUE	<p>Pour Moudon, il s'agit de travaux déjà effectués, mais dont la subvention cantonale prévue par le LGD n'a pas encore été versée.</p> <p>Pour Ste-Croix, la décision de rénovation dépendra de la situation à Yverdon. Une option de reprise des déchets de Ste-Croix à Yverdon est envisagée.</p> <p>Pour Yverdon, un certain nombre de travaux importants doivent être entrepris, ou un nouveau centre construit.</p> <p>Pour Clarens, il s'agit d'une réserve. Une demande de subvention pourrait être déposée prochainement.</p>													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SVET Communes</td> </tr> <tr> <td>Objectif</td> <td>Terminer la mise à niveau, du point de vue des exigences légales des CCDA d'Yverdon et, cas échéant, de Ste-Croix.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. Premier trimestre 2004 : Contact SVET/Préfets/Communes pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser selon les variantes choisies : aménagement du CCDA existant ou construction d'un nouveau centre à Yverdon. 2. 2005-2006 : réalisation des travaux. </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Quantité de déchets animaux réceptionnés. Mise à niveau des centres</td> </tr> <tr> <td>Coût</td> <td>Estimation : Fr.500'000.-</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD 2005 : Moudon : Fr. 15'000.- 2005-2006 : Yverdon : Fr.200'000.- Ste-Croix : Fr.35'000.- Clarens : Fr. 250'000.-</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SVET Communes	Objectif	Terminer la mise à niveau, du point de vue des exigences légales des CCDA d'Yverdon et, cas échéant, de Ste-Croix.	Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier trimestre 2004 : Contact SVET/Préfets/Communes pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser selon les variantes choisies : aménagement du CCDA existant ou construction d'un nouveau centre à Yverdon. 2. 2005-2006 : réalisation des travaux. 	Indicateurs	Quantité de déchets animaux réceptionnés. Mise à niveau des centres	Coût	Estimation : Fr.500'000.-	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD 2005 : Moudon : Fr. 15'000.- 2005-2006 : Yverdon : Fr.200'000.- Ste-Croix : Fr.35'000.- Clarens : Fr. 250'000.-
Responsable, partenaires	SVET Communes													
Objectif	Terminer la mise à niveau, du point de vue des exigences légales des CCDA d'Yverdon et, cas échéant, de Ste-Croix.													
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Premier trimestre 2004 : Contact SVET/Préfets/Communes pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser selon les variantes choisies : aménagement du CCDA existant ou construction d'un nouveau centre à Yverdon. 2. 2005-2006 : réalisation des travaux. 													
Indicateurs	Quantité de déchets animaux réceptionnés. Mise à niveau des centres													
Coût	Estimation : Fr.500'000.-													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD 2005 : Moudon : Fr. 15'000.- 2005-2006 : Yverdon : Fr.200'000.- Ste-Croix : Fr.35'000.- Clarens : Fr. 250'000.-													

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	Les mesures concernant les centres d'Yverdon et Sainte-Croix sont en suspens pour le moment. Le projet de rénovation du centre serait éventuellement réalisé en même temps que la nouvelle STEP.
--------	--

Indicateurs	-
-------------	---

CATEGORIE	Déchets animaux	Mesure 6.3
------------------	------------------------	------------

SUJET	Enfouissement des cadavres contaminés (en cas de force majeure)
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Les anciens clos d'équarrissage sont en cours de recensement par le SESA. Le Canton ne dispose plus actuellement d'aucun site d'enfouissement officiellement reconnu, à même d'être utilisé en cas de force majeure.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	Conformément aux exigences de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux (OELDA), des sites d'enfouissement doivent être trouvés, en fonction de la situation hydrogéologique, et leur implantation doit être négociée avec les communes concernées.
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SVET Communes
Objectifs	Désigner un nombre minimal de sites permettant de répondre aux exigences légales.
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2007 : Recherche de sites appropriés 2. 2008 : Sélection 3. 2008-2010 : Négociations 4. 2009 à... : Choix définitif (date dépendante de la procédure d'aménagement du territoire)
Indicateur	Réalisation d'une planification sectorielle.
Coûts	Fr.50'000.-
Financement, part de l'Etat	Budget de fonctionnement du SVET. Restent réservés d'éventuels coûts liés à l'utilisation de terrains privés ou communaux.

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	Les étapes du plan d'action ont été reportées en raison de restrictions budgétaires.
--------	--

Indicateur	-
------------	---

CATEGORIE	Résidus de l'incinération	Mesure 7.1
SUJET	Casiers à scories : exploitation et subventionnement du Lessus, ouverture de Sur Crusille 3	
SITUATION ACTUELLE	Les scories issues de l'incinération des déchets urbains vaudois sont déposées dans les casiers cités au point 7.3.1 du plan. Les casiers 1 et 2 de Sur Crusille (Valeyres sous Montagny) et, surtout, le casier 2 du Lessus (Ollon) offrent une capacité permettant de couvrir les besoins du canton jusqu'à l'horizon 2009.	
PROBLEMATIQUE	L'ouverture d'un troisième casier à la décharge de Sur Crusille reste en suspens et doit être mieux étudiée : la nécessité de volumes de stockage se fait surtout sentir dans l'arc lémanique. De surcroît, d'importantes réserves de capacité sont disponibles dans d'autres décharges contrôlées de Suisse alémanique, avec lesquelles le canton de Neuchâtel a prévu des échanges. L'utilisation de sites existants a pour principal avantage de réduire les coûts d'exploitation.	
PLAN D'ACTION		
Responsable, partenaires	SESA Exploitants des décharges Organismes régionaux Cantons de Neuchâtel et Berne	
Objectifs	Poursuite de l'exploitation des casiers en place au Lessus Finaliser au plus tard en 2006 un schéma intercantonal de répartition des scories provenant de la SAIOD	
Etapes	1. Dès 2004, engagement de discussions avec les partenaires cités plus haut. 2. Fin 2006 : Détermination d'un schéma de répartition	
Indicateurs	Quantités annuelles de scories déposées dans les différents casiers à disposition Volumes disponibles dans les différents casiers à disposition Réalisation du schéma de répartition	
Coûts		
Financement, part de l'Etat	Fin du subventionnement du Lessus en 2003 (pour les travaux réalisés jusqu'en 2002 y. c.).	

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	1. Réalisée.
Indicateurs	50'829 t stockées en 2004, 53'251 t en 2005
	Volume disponible : 220'000 m3 ou 380'000 tonnes
	Schéma de répartition réalisé

CATEGORIE	Résidus de l'incinération	Mesure 7.2												
SUJET	Ouverture d'une nouvelle décharge contrôlée bioactive (DCB)													
SITUATION ACTUELLE	La couverture des besoins vaudois en terme de capacité de stockage des scories est assurée jusqu'en 2016 environ.													
PROBLEMATIQUE	La longue durée des procédures indispensables à la mise en activité d'un nouveau site de stockage définitif (10 ans) impose de commencer les démarches assez tôt. De plus, d'autres résidus, notamment les terres contaminées issues de chantiers et les bitumes riches en hydrocarbures aromatiques polycycliques, doivent pouvoir être traités dans le canton sans avoir recours à des transports sur d'importantes distances. Le besoin d'une telle installation a été confirmé par une étude, et les sites potentiels évalués en première approche.													
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA, Communes site Sociétés de périmètres, exploitants d'UIOM</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Ouverture d'un site de stockage définitif conforme à l'OTD dès 2010</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2005 : Détermination de concert avec les communes d'un site prioritaire. 2. 2006 : Engagement de la procédure d'affectation du site. 3. Fin 2006 – début 2007 : Mise à l'enquête du plan d'affectation et de l'étude d'impact. </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Accomplissement des étapes décrites ci-dessus</td> </tr> <tr> <td>Coûts</td> <td>Faisabilité, PAC,EIE, documentation relative au permis d'aménager et avant-projet : Fr. 460'000.-</td> </tr> <tr> <td>Financement, part de l'Etat</td> <td>Crédit-cadre LGD. L'Etat assume les coûts de planification jusqu'au permis d'aménager : <ul style="list-style-type: none"> • 2006 : Fr. 160'000 • 2007 : Fr. 180'000 • 2008 : Fr. 120'000 <p>L'investissement lié à la réalisation de l'installation est engagé par une entreprise privée ad-hoc, à créer.</p> </td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA, Communes site Sociétés de périmètres, exploitants d'UIOM	Objectifs	Ouverture d'un site de stockage définitif conforme à l'OTD dès 2010	Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2005 : Détermination de concert avec les communes d'un site prioritaire. 2. 2006 : Engagement de la procédure d'affectation du site. 3. Fin 2006 – début 2007 : Mise à l'enquête du plan d'affectation et de l'étude d'impact. 	Indicateurs	Accomplissement des étapes décrites ci-dessus	Coûts	Faisabilité, PAC,EIE, documentation relative au permis d'aménager et avant-projet : Fr. 460'000.-	Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD. L'Etat assume les coûts de planification jusqu'au permis d'aménager : <ul style="list-style-type: none"> • 2006 : Fr. 160'000 • 2007 : Fr. 180'000 • 2008 : Fr. 120'000 <p>L'investissement lié à la réalisation de l'installation est engagé par une entreprise privée ad-hoc, à créer.</p>
Responsable, partenaires	SESA, Communes site Sociétés de périmètres, exploitants d'UIOM													
Objectifs	Ouverture d'un site de stockage définitif conforme à l'OTD dès 2010													
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2005 : Détermination de concert avec les communes d'un site prioritaire. 2. 2006 : Engagement de la procédure d'affectation du site. 3. Fin 2006 – début 2007 : Mise à l'enquête du plan d'affectation et de l'étude d'impact. 													
Indicateurs	Accomplissement des étapes décrites ci-dessus													
Coûts	Faisabilité, PAC,EIE, documentation relative au permis d'aménager et avant-projet : Fr. 460'000.-													
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD. L'Etat assume les coûts de planification jusqu'au permis d'aménager : <ul style="list-style-type: none"> • 2006 : Fr. 160'000 • 2007 : Fr. 180'000 • 2008 : Fr. 120'000 <p>L'investissement lié à la réalisation de l'installation est engagé par une entreprise privée ad-hoc, à créer.</p>													

BILAN AU 01.10.2006

Etapes Le planning des étapes est respecté.

Indicateurs Etapes accomplies

Décharges contrôlée bioactives planifiées dans le Canton de Vaud. Sites réservés au sens de l'art. 17 OTD

NOM	COMMUNE	TYPE	COORD_X	COORD_Y	VOLUME	STATUT
Bois Genoud	Lausanne	DCB / DCMI	534800	157250	600000	Site analysé
Vigny	Method	DCB	532000	178800	600000	Site en cours de procédure
La Come	Method, Rances et Valeyres- sous-Rances	DCB	531750	178800	600000	Site analysé
La Martine	Oulens-sous- Echallens	DCB	532500	166000	600000	Site analysé
Le Brit	Oulens-sous- Echallens	DCB	533442	165688	780000	Site analysé
Les Mottes	Oulens-sous- Echallens	DCB	532000	166768	1600000	Site analysé
Clensy	Oulens-sous- Echallens	DCB / DCMI	532930	166450	600000	Site analysé
Sur Crusille III	Valeyres-sous- Montagny	SCORIES	537500	183200	90000	Site en cours de procédure

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.1
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Programme d'information et de suivi des entreprises
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	<p>De manière ponctuelle, des séances d'information sont données aux professionnels de certaines branches (hôpitaux, plâtriers, peintres, garagistes, ...). Elles sont en général organisées lorsqu'il y a une demande.</p> <p>Le suivi des entreprises est l'une des tâches principales des collaborateurs de la section "assainissement industriel" du SESA.</p>
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>L'information donnée aux entreprises est actuellement insuffisante.</p> <p>Le suivi de l'élimination des déchets spéciaux doit être plus systématique.</p>
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	<p>SESA</p> <p>Entreprises et leurs associations</p>
Objectif	<p>Réduire la part de déchets spéciaux éliminée de manière non conforme.</p> <p>Améliorer l'information auprès des professionnels.</p>
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des besoins (quelles branches d'activité?) 2. Elaboration de fiches d'information ciblées par branche professionnelle ou de plaquettes d'information 3. Mise à jour des directives cantonales existantes 4. Organisation de séances d'information aux communes et aux professionnels 5. Gestion informatique des mouvements de déchets spéciaux à l'aide d'un nouveau logiciel. Gestion des numéros d'identification ODS par le canton de Vaud
Indicateurs	<p>Nombre de documents élaborés</p> <p>Nombre de séances d'information organisées</p> <p>Taux de déchets spéciaux traités conformément à la législation</p>
Coût	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.

BILAN AU 01.10.2006

Etapas	2. Des fiches d'informations ont été élaborées en collaboration avec l'OFPEP. 3. DCPE 560 mise à jour 4. Des séances pour préparer l'entrée en vigueur de l'OMOD ont été organisées 5. Un nouveau logiciel sera en vigueur dès le 01.01.2006 via VEVA-online.ch
Indicateurs	Nombre de documents élaborés : 2 Nombre de séances d'information organisées : 6

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.2
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Elimination des déchets d'hôpitaux et de laboratoires médicaux
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	Les déchets hospitaliers doivent être triés et conditionnés dans des emballages spécifiques pour une identification aisée avant leur incinération en UIOM. Une quantité importante d'établissements, tels que les hôpitaux, les cabinets médicaux vétérinaires et dentaires ou les EMS, sont concernés par ces prescriptions.
---------------------------	---

PROBLEMATIQUE	Beaucoup de professionnels de la santé ne respectent pas les prescriptions en matière d'élimination des déchets hospitaliers, par manque d'information et de contrôle des autorités.
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA Etablissements, communes
Objectif	Améliorer l'information auprès des personnes concernées et augmenter les contrôles.
Etapes	1. Révision de la directive cantonale "Déchets d'hôpitaux et de laboratoire" DCPE 572 2. Organisation de séances d'information 3. Assurer le respect de la directive cantonale : tâche permanente
Indicateurs	Nombre de séances d'information Degré d'application de la directive cantonale
Coût	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	1. Remplacée par un résumé de l'aide à l'exécution de l'OFPEP 2. Contacts pris avec des transporteurs de déchets médicaux et des grands producteurs de déchets (Hôpitaux)
Indicateurs	Degré d'application de la directive cantonale : bonne application dans les grandes structures (Hôpitaux, cliniques) A améliorer pour les petits producteurs de déchets

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.3
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Traitement des résidus de séparateurs de graisses végétales
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Ces résidus sont acheminés dans des centres preneurs autorisés (Roche, Yverdon et Lausanne).
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	Il manque un centre de traitement pour l'Ouest vaudois.
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsables, partenaires	Communes SESA
Objectif	Mettre en place une installation de traitement des résidus de séparateurs de graisses végétales.
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des besoins (quantités de déchets, provenance) 2. Choix des solutions techniques de traitement 3. Mise en place de l'installation 4. Définition de la zone d'apport 5. Information aux professionnels
Indicateurs	Accomplissement des étapes décrites
Coût	Inconnu à ce jour
Financement, part de l'Etat	Par les communes. Frais de fonctionnement à la charge des utilisateurs.

CONSTAT AU 01.10.2006	Suite à l'établissement d'un bilan de la situation jugeant la réserve de capacité suffisante pour les prochaines années, la mise en place d'une nouvelle installation de traitement n'est plus justifiée.
------------------------------	---

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.4
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Favoriser le retour chez les fournisseurs
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	<p>Les DSM sont éliminés dans les centres preneurs autorisés (CRIDEC et UIOM du Vallon).</p> <p>Une partie des déchets spéciaux est éliminée avec les ordures ménagères.</p>
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>L'élimination des déchets spéciaux dans les ordures ménagères n'est pas conforme à la législation.</p> <p>Certains déchets spéciaux ménagers pourraient être repris et éliminés par les fournisseurs (recyclage, valorisation).</p>
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable	SESA
Objectif	Augmenter le retour des déchets spéciaux des ménages auprès des fournisseurs (batteries de voitures, restes de produits).
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'une fiche technique 2. Information aux communes et à la population 3. Surveillance des centres régionaux de collecte
Indicateurs	<p>Présence de déchets spéciaux dans les déchets urbains</p> <p>Nombre de séances d'information organisées</p>
Coût	
Financement, part de l'Etat	<p>Ressources humaines internes du SESA.</p> <p>Fr. 1000.- : Budget de fonctionnement du SESA</p>

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	<ol style="list-style-type: none">1. Réalisée2. Des séances annuelles sont organisées via les périmètres3. Contacts réguliers avec chacun des 19 centres régionaux ainsi qu'avec les preneurs dans le but de trouver les solutions les moins chères et d'assurer l'acheminement dans les filières correctes.
Coût	Coût de publication : 36'000.-
Indicateurs	-

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.5
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Résidus de dépotoirs de route : mise en place de centres régionaux
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	La phase liquide est souvent évacuée au collecteur d'eaux claires et une grande partie des résidus solides est déversée dans des décharges inadaptées ou directement le long des routes.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	La pratique actuelle entraîne une pollution des eaux superficielles et des sols.
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA, avec l'appui des entreprises de vidange et des centres preneurs autorisés.
Objectif	Accélérer la mise en application des prescriptions de la directive cantonale "Entretiens des dépotoirs de routes et ouvrages de décantation" (DCPE 549).
Etapas	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des besoins (quantités de résidus, provenance) 2. Sélection des sites 3. Mise en place de deux centres régionaux de traitement (épaississement des boues) 4. Suivi de l'application de la directive
Indicateur	Taux de traitement conforme à la législation
Coût	Fr. 400'000.-
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA. Investissements réalisés par des entreprises privées

BILAN AU 01.10.2006	
Etapas	<p>Plusieurs installations de bennes filtrantes ont été mises en place par des privés, des communes (Vallorbe, Payerne, Lausanne) ainsi que par le canton (CERN : Bursins, Blécherette et Rennaz)</p> <p>Etape 4. : Le suivi de l'application de la directive est effectué au moyen d'une enquête réalisée auprès des communes afin de connaître la destination des sacs de routes.</p>

Indicateur	Taux de traitement conforme à la législation : plus de 291 communes sur les 381 communes du canton
------------	--

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.6
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Assainissement des sites pollués, traitement des matériaux d'excavation
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	L'assainissement des sites pollués génère des quantités importantes de matériaux souillés.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>Le cadastre des sites pollués du canton a été élaboré.</p> <p>Les quantités ainsi que le type de déchets générés sont difficiles à prévoir, car elles dépendent fortement de projets de construction à venir.</p>
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable	SESA
Objectif	Anticipation du besoin éventuel d'installations de traitement ou de tri supplémentaires
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation régulière, en fonction de l'avancement du cadastre et des projets d'assainissement. 2. Veiller à l'acheminement des matériaux d'excavation pollués vers les installations de la cimenterie HOLCIM d'Eclépens et la station de lavage des terres ECOSOR à Châtel St-Denis (FR).
Indicateur	Traitement des terres contaminées en Suisse romande
Coût	
Financement, part de l'Etat	<p>Ressources humaines internes du SESA.</p> <p>Investissements réalisés par des entreprises privées.</p>

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	Installation ECOSOR en service.
Indicateur	Les terres polluées sont traitées par ECOSOR ou ses partenaires à Rümlang (Aeberhardt). La cimenterie d'Eclépens réduit sa capacité de traitement.

CATEGORIE	Déchets spéciaux	Mesure 8.7
------------------	-------------------------	------------

SUJET	Mise en place d'une unité de traitement des résidus de sacs de route au CRIDEC
--------------	---

SITUATION ACTUELLE	Les résidus de déshydratation de sacs de route après passage dans un centre de prétraitement sont déversés en décharge ou incinérés directement en cimenterie.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	<p>Ces résidus contiennent une proportion de matière minérale qui peut être récupérée, en évitant de traiter des matériaux sains à des tarifs élevés.</p> <p>La mise à disposition d'une unité de traitement permettrait d'éviter ce gaspillage.</p> <p>La définition d'une zone d'apport (frontières cantonales, voir chapitre 8 du Plan) permettra d'assurer l'approvisionnement de cette installation, en vertu de l'art.18 OTD.</p>
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaire	CRIDEC SESA
Objectif	Mise en service à fin 2004 d'une unité au CRIDEC .
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2002-2003 : Planification de l'installation 2. 2004 Réalisation de l'installation
Indicateurs	Réalisation de l'installation. Tonnages traités.
Coût	5.7 millions de francs
Financement	CRIDEC

BILAN AU 01.10.2006	
Objectif	Le planning a été respecté, l'installation en en service.
Indicateurs	Tonnages traités en 2004 : 3'400 t

CATEGORIE	Matériaux d'excavation et déchets de chantier	Mesure 9.1
------------------	--	------------

SUJET	Organisation et adaptation du tri
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Le tri des déchets de chantier est préconisé à l'art 9 OTD. La priorité est donnée au tri sur le chantier même, avec un recours subsidiaire au tri en installation. Tel est le cas dans le canton, où 9% des déchets triés passent dans une installation prévue à cet effet.
---------------------------	--

PROBLEMATIQUE	La proportion de déchets de chantier triés sur le site est en évolution constante depuis plusieurs années. La qualité de ce tri laisse cependant à désirer, autant pour les déchets minéraux que pour les autres déchets. Dans le but d'améliorer cette situation, il est indispensable de développer le conseil et le suivi du tri sur les chantiers, de même que de rationaliser les circuits de transport et de regroupement des matériaux triés. Les centres de tri peuvent apporter leur concours dans ces deux domaines.
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA AVGD SIA
Objectif	Développer les fonctions de conseil et suivi du tri sur les chantiers, ainsi qu'une fonction de regroupement régional des bennes dans les 6 centres de tri autorisés et publics du Canton.
Etapas	1. 2006 : Essai pilote dans une région desservie par un centre de tri, avec le soutien de l'AVGD. 2. 2007 : Extension progressive du système aux autres centres.
Indicateurs	Réalisation de l'expérience pilote Nombre de centres de tri pratiquant le conseil sur chantier
Coût	Non estimé à ce jour
Financement, part de l'Etat	Par les membres de l'AVGD.

BILAN AU 01.10.2006	
Etapas	Les échéances initialement prévues ont été reportées, l'association n'ayant pas débuté le programme prévu.
Indicateurs	-

CATEGORIE	Matériaux d'excavation et déchets de chantier	Mesure 9.2
------------------	--	------------

SUJET	Valorisation du bois dans une chaufferie industrielle
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Deux chaufferies spécialisées (CRICAD, Ateliers CFF Yverdon) traitent 15'000 t/an de déchets de bois contaminés à un coût avantageux par rapport aux tarifs pratiqués par les UIOM. Le reste de la masse de ce type de déchet est envoyée en Italie pour une valorisation sous forme de panneaux de particules ou en Allemagne pour une valorisation énergétique (10'000 t/an), mais à un tarif plus bas que celui pratiqué par les filières suisses.
---------------------------	---

PROBLEMATIQUE	<p>L'exportation de bois de chantiers contaminés provoque des transports sur de longues distances, et leur récupération sous forme de matière peut contribuer à une dispersion des polluants contenus dans les déchets utilisés comme matière première, ce qui est contraire aux objectifs suisses pour la gestion des déchets.</p> <p>La mise en place d'une zone d'apport permettra d'assurer l'approvisionnement des deux chaufferies spécialisées vaudoises. La mise en vigueur de l'OMD en 2006 permettra d'interdire l'exportation.</p>
----------------------	---

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA Entreprises.
Objectif	Sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies spécialisées vaudoises
Etapes	1. 2004 : mise en vigueur du plan et de la zone d'apport pour les déchets de bois. 2. 2006 : mise en vigueur de l'OMoD
Indicateur	Utilisation à pleine capacité des chaufferies CRICAD et CFF
Coût	
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes au SESA

BILAN AU 01.10.2006	
Etapes	1. Réalisée Incineration du bois dit « à problème » dans les UIOM de TRIDEL et SATOM
Indicateur	Chaufferies utilisées à pleine capacité.

CATEGORIE	Matériaux d'excavation et déchets de chantier	Mesure 9.3								
SUJET	Directive cantonale sur l'élimination et la valorisation des déchets de chantiers minéraux et évaluation de filières pour l'amiante liée et le plâtre									
SITUATION ACTUELLE	Près d'un million de tonnes de déchets minéraux de chantier sont émis chaque année dans le canton. Leur valorisation conforme aux prescriptions de la législation sur l'environnement est un objectif fondamental dans le cadre du développement durable, notamment en vue de réduire le recours aux matériaux naturels extraits des gravières et de réduire les transports.									
PROBLEMATIQUE	De nombreux constats effectués sur les chantiers attestent de la mauvaise qualité des matériaux minéraux réutilisés sur les sites ou exportés en vue d'une réutilisation. Ceci provient en majeure partie d'un mélange des différentes fractions (béton, briques, mat. bitumineux, terres). La directive fédérale ad hoc, parue en 1997, qui préconise la confection de 6 classes de graves aptes au recyclage et fixe les conditions dans lesquelles ces matériaux de récupération peuvent être réutilisés, n'est que rarement connue et respectée. En outre, le cas des déchets d'amiante liée et du plâtre n'est pas réglé de manière satisfaisante par leur déversement en décharge contrôlée inerte.									
PLAN D'ACTION	<table border="0"> <tr> <td>Responsable, partenaires</td> <td>SESA AVGD,AVPG HOLCIM SIA</td> </tr> <tr> <td>Objectifs</td> <td>Publication d'une directive cantonale reprenant les termes de la directive fédérale et application sur le terrain. Mise en service d'une filière de traitement de l'amiante liée et du plâtre évitant le recours à la mise en décharge.</td> </tr> <tr> <td>Etapes</td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2006 : Parution de la directive après consultation des milieux intéressés. 2. 2004-2006 Evaluation de différentes filières test pour l'amiante lié. En cas de succès, interdiction de mise en décharge. 3. 2006 : Publication d'une recommandation pour le traitement ou l'élimination des déchets d'amiante lié. 4. 2006 : Essai de recyclage du plâtre lié à des matériaux minéraux. 5. Dès 2004 : Cours de formation SIA, conseils sur les chantiers et auprès des entreprises de démolition. Contrôle sur les chantiers. </td> </tr> <tr> <td>Indicateurs</td> <td>Parution de la directive Taux de conformité à la directive fédérale observé dans les centres</td> </tr> </table>		Responsable, partenaires	SESA AVGD,AVPG HOLCIM SIA	Objectifs	Publication d'une directive cantonale reprenant les termes de la directive fédérale et application sur le terrain. Mise en service d'une filière de traitement de l'amiante liée et du plâtre évitant le recours à la mise en décharge.	Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2006 : Parution de la directive après consultation des milieux intéressés. 2. 2004-2006 Evaluation de différentes filières test pour l'amiante lié. En cas de succès, interdiction de mise en décharge. 3. 2006 : Publication d'une recommandation pour le traitement ou l'élimination des déchets d'amiante lié. 4. 2006 : Essai de recyclage du plâtre lié à des matériaux minéraux. 5. Dès 2004 : Cours de formation SIA, conseils sur les chantiers et auprès des entreprises de démolition. Contrôle sur les chantiers. 	Indicateurs	Parution de la directive Taux de conformité à la directive fédérale observé dans les centres
Responsable, partenaires	SESA AVGD,AVPG HOLCIM SIA									
Objectifs	Publication d'une directive cantonale reprenant les termes de la directive fédérale et application sur le terrain. Mise en service d'une filière de traitement de l'amiante liée et du plâtre évitant le recours à la mise en décharge.									
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2006 : Parution de la directive après consultation des milieux intéressés. 2. 2004-2006 Evaluation de différentes filières test pour l'amiante lié. En cas de succès, interdiction de mise en décharge. 3. 2006 : Publication d'une recommandation pour le traitement ou l'élimination des déchets d'amiante lié. 4. 2006 : Essai de recyclage du plâtre lié à des matériaux minéraux. 5. Dès 2004 : Cours de formation SIA, conseils sur les chantiers et auprès des entreprises de démolition. Contrôle sur les chantiers. 									
Indicateurs	Parution de la directive Taux de conformité à la directive fédérale observé dans les centres									

	de recyclage
Coût	Réalisation des tests de filière pour l'amiante liée à charge des entreprises produisant ce type de matériau. Coût à définir avec les partenaires. Publication de la directive : Fr.1000.-
Financement, part de l'Etat	Ressources humaines internes du SESA . Fr.1000.- : Budget de fonctionnement du SESA

BILAN AU 01.10.2006

Etapes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Directive à paraître en novembre 2006 2. Différentes filières ont été évaluées. Aucune n'est praticable. La mise en décharge est désormais assujettie à un conditionnement permettant d'éviter la dispersion des fibres. Une signalétique propre aux produits contenant de l'amiante est rendue obligatoire. Conformité au droit européen. 3. Voir point 2 4. Des essais seront menés en 2006 par l'association professionnelle. 5. Ces prescriptions sont diffusées dans les cours de formation continue. Dès la publication de la directive, les contrôles des chantiers et des décharges intégreront les nouvelles règles.
Indicateurs	Directive en préparation. Phase de consultation terminée.

CATEGORIE	Matériaux d'excavation et déchets de chantier	Mesure 9.4
------------------	--	------------

SUJET	Recherche de sites pour des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) dans les régions de Lausanne et de La Côte
--------------	--

SITUATION ACTUELLE	Si plus de 85% des déchets minéraux des chantiers sont actuellement valorisés directement sur les sites ou indirectement par une transformation en grave de recyclage, le solde, soit environ 150'000t/an , doit trouver place en installation de stockage définitif.
---------------------------	---

PROBLEMATIQUE	Le Nord Vaudois ainsi que la région de l'Est Vaudois disposent de réserves de capacité importantes pour les prochaines décennies. Il n'en va pas de même pour la région de la Côte où un important développement des constructions est prévisible, ainsi que dans la région lausannoise et Pied du Jura.
----------------------	--

PLAN D'ACTION	
Responsable, partenaires	SESA, entreprises du secteur de la construction, sociétés de périmètres, communes.
Objectif	Détermination d'un site choisi d'un commun accord entre l'Etat et la commune site pour la Côte. Idem pour la région lausannoise. Remise de sites prêts à l'emploi (avec permis d'aménager) aux futurs exploitants.
Etapas	<u>DCMI de la Côte</u> : Mi 2006 : Examen préalable puis mise à l'enquête <u>DCMI de Lausanne</u> : Début 2006 : Faisabilité, PAC Eté 2006 : Examen préalable Fin 2006 : Mise à l'enquête
Indicateurs	Degré d'avancement de la planification relative à l'aménagement du territoire. Réalisation des installations Capacité de stockage disponible
Coût	Fr. 610'000.- pour les études et les opérations de planification.
Financement, part de l'Etat	Crédit-cadre LGD . L 'Etat assume les coûts de la planification jusqu'au permis d'aménager. <ul style="list-style-type: none"> • 2004 : 160'000 francs • 2005 : 170'000 francs • 2006 : 110'000 francs

- 2007 : 170'000 francs

Investissement réalisé par des entreprises privées

BILAN AU 01.10.2006

Étapes Le planning a été respecté.

Indicateurs DCMI de la Côte, « Les Vaux » à Esyins :

Fin 2004 : sélection du site

2005 : Etude complémentaire

Été 2006 : Faisabilité, PAC

DCMI de Lausanne, « Bois Genoud » :

Mi 2005 : sélection du site

Décharges contrôlées pour matériaux inertes planifiées dans le Canton de Vaud. Sites réservés au sens de l'art.17 OTD

NOM	COMMUNE	COORD_X	COORD_Y	VOLUME	STATUT
La Perrause	Aclens / Romanel-sur-Morges	528500	157100	900000	Site analysé
Le Merlo	Arnex-sur-Nyon	504250	137080	120000	Site en cours de procédure
Bois Gingins	Arnex-sur-Nyon	503450	136530	100'000	Site analysé
Belmont	Bavois	534000	170200	800000	Site analysé
Valebin II	Bofflens	528500	172500	1000000	Site en cours de procédure
Sumont	Bussigny-près-Lausanne	531863	156862	2000000	Site analysé
Marais D'avau	Chavannes-sur-Moudon	553250	168200	700000	Site analysé
Carmagnaule	Chavannes-sur-Moudon	551952	167258	590000	Site analysé
Vers chez les Rod	Corcelles-le-Jorat	546845	163041	470000	Site analysé
Grand Verney	Cossonay	528603	164135	950000	Site analysé
La Molliette	Crans-près-Céligny	503800	135850	320000	Site analysé
Le Nant	Crassier / Borex / Chésereux	502360	138000	350000	Site analysé
Pisse Bœuf	Crissier	534600	157900	850000	Site analysé
Sur le Riau	Daillens	533000	166000	3200000	Site analysé
Delèze	Dizy	527249	165868	1000000	Site analysé
Le Bochet	Duillier	506760	140150	150'000	Site analysé
Daganet	Dully	511640	143020	50000	Site analysé
En Vaux	Eysins	504560	137100	380000	Site en cours de procédure
Le Marais (Forel)	Forel	549413	155321	1370000	Site prioritaire
Aux Echelettes	Gland / Vich	509376	142598	500000	Site analysé
Mapra	Gollion	529112	160432	830000	Site analysé
Entrepra	Grancy	525600	161250	700000	Site analysé
Rutil	Grancy	525550	162000	450000	Site analysé
Les Communailles	Grens	503440	138500	320000	Site analysé
Bois-Genoud	Lausanne	534800	157250	1'000'000	Site en cours de procédure
La Moësetta	Le Chenit	504500	160500		Site analysé
La Goune	Le Lieu	510500	166500	280000	Site analysé
Penau	Le Mont-sur-Lausanne	539798	155866	1200000	Site analysé
Le Châtelet	Les Tavernes	550800	155450	1000000	Site analysé
Grand Villars	Les Tavernes	551400	156560	1531000	Site analysé
Fontenailles	Lonay	528700	153300	750000	Site analysé
La Corne	Method	531750	178800	600000	Site analysé
Bérole	Monnaz / Vaux-sur-Morges	525900	155100	600000	Site analysé
Le Tronchet/ Les Corbes	Montagny-près-Yverdon / Essert-sous-Champvent	535500	182350	800000	Site analysé
Villars	Montcherand	529800	176800	400000	Site analysé
Bossons	Montpreveyres	546541	158836	230000	Site analysé
Truel	Nyon	505677	139045	350000	Site analysé

NOM	COMMUNE	COORD_X	COORD_Y	VOLUME	STATUT
Le Brit	Oulens-sous-Echallens	533442	165688	780000	Site analysé
Les Mottes	Oulens-sous-Echallens	532000	166768	1600000	Site analysé
En Voembro	Oulens-sous-Echallens	534400	167240	376000	Site analysé
Clensy	Oulens-sous-Echallens	532930	166450	600000	Site analysé
Morau	Palézieux	553744	154717	1100000	Site analysé
Berchy	Pampigny	521736	158882	2000000	Site analysé
Palud	Penthalaz	531134	162832	1900000	Site analysé
Le Marais	Penthaz	531650	160590	2600000	Site analysé
Les Levrettes	Penthaz	531657	162021	1E+07	Site analysé
Les Bâches	Penthaz	531900	160850	551'000	Site analysé
La Tuilerie	Peyres-Possens	543850	168750	1500000	Site analysé
Les Bioleires	Pomy	542137	178773	2000000	Site analysé
Collonge	Prangins	509600	140200	170'000	Site analysé
Pra-Riondet	Puidoux	550300	152700	1300000	Site analysé
Chez Berthoud	Puidoux	550182	153124	1000000	Site analysé
La Combe	Puidoux	550365	152823	1400000	Site analysé
La Ritte	Rougemont	583300	148200	300000	Site analysé
Les Epelevoz	St-Légier La Chiésaz	556386	147411	228000	Site analysé
Cul-de-Chien	Ursins	541800	176800	1100000	Site analysé
Boven-Landremet	Valeyres-sous-Rances	530000	177200	400000	Site analysé
Brondena	Valeyres-sous-Rances	531800	178000	400000	Site analysé
Le Dessaroir	Vallorbe	519423	174773	290000	Site analysé
Carrières d'Arvel III	Villeneuve	561700	137700	520000	Site en cours de procédure
Pra-des-Silions	Vuarrens / Villars-le-Terroir	539550	169100	450000	Site analysé
Sency	Vufflens-la-Ville	530920	157750	1260000	Site analysé
Trembley	Vufflens-la-Ville	531350	157300	160000	Site analysé
Boche	Vufflens-le-Château	524800	153650	458'000	Site analysé